

Projet artistique et culturel 2020 > 2023

< photo Vapeur >

Document de travail
25 octobre 2019

Sommaire

Introduction	5
Repères historiques	7
<i>Les musiques actuelles</i>	7
<i>La Vapeur</i>	8
Contexte	10
<i>Bilan depuis 2012</i>	10
<i>État des lieux</i>	12
Principes généraux	15
<i>Les grands principes</i>	15
<i>Les objectifs</i>	15
<i>La coopération territoriale</i>	15
<i>Au niveau local et régional</i>	15
<i>Au niveau national et international</i>	16
<i>La dimension participative</i>	16
<i>La vie du lieu</i>	16
<i>Les projets de développement</i>	17
<i>Les projets artistiques collectifs</i>	17
<i>La RSE et les droits culturels</i>	17
<i>La responsabilité sociale et environnementale</i>	17
<i>Les droits culturels</i>	18
La diffusion	19
<i>Les principaux enjeux de la « diffusion » à La Vapeur</i>	19
<i>Contexte territorial</i>	19
<i>Principes fondamentaux</i>	21
<i>Organisation de la programmation</i>	22
<i>La saison régulière</i>	22
<i>Le festival GÉNÉRiQ</i>	22
<i>Le Concert de Rentrée – Lalalib</i>	23
<i>Économie de la diffusion</i>	23

La médiation culturelle	25
Définition et enjeux	25
<i>Définition</i>	25
<i>Enjeux</i>	25
<i>Types d'intervention</i>	26
<i>Quatre axes de travail</i>	26
<i>Initier, former les artistes locaux à des démarches pédagogiques</i>	26
<i>Moyens humains et financiers</i>	27
Actions avec et pour des structures professionnelles	28
<i>Types de partenaires</i>	28
<i>Territoires d'action</i>	28
<i>Méthode de travail</i>	29
1. <i>L'éducation artistique et culturelle de la crèche à l'Université</i>	29
2. <i>L'expérience culturelle collective au service du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire</i>	31
Actions avec et pour les habitants	33
3. <i>L'initiation à la pratique artistique à tous les âges</i>	33
4. <i>Les musiques actuelles découverte et sensibilisation</i>	34
L'action artistique	36
Définition et enjeux	36
La fonction « ressource »	36
<i>Conseils et orientations personnalisés</i>	36
<i>Le travail en réseau</i>	36
Les dispositifs d'accompagnements	36
<i>Dispositif « LO-FI »</i>	37
<i>Dispositif « STEREO »</i>	37
<i>Dispositif « HI-FI »</i>	37
<i>Dispositif « ICEBERG »</i>	38
Les ateliers / formations	38
<i>Les ateliers théoriques</i>	38
<i>Les ateliers techniques</i>	38
<i>Le laboratoire</i>	39
L'accès à la scène	39
<i>Support Your Local Band</i>	39
<i>Les premières parties</i>	39
<i>Les autres programmations</i>	39
La création / Les résidences	39

Les studios	40
Les actions transversales au projet artistique et culturel	41
L'animation du quartier Varennes / Toison d'Or / Joffre	41
<i>Ressenti - Bilan des projets menés dans le quartier entre 2012 et 2019</i>	41
<i>Un quartier vaste mais trois territoires d'actions distincts</i>	42
<i>OBJECTIFS 2020 – 2023</i>	43
L'accessibilité du projet artistique et culturel	45
<i>Rappel – Définition de l'accessibilité</i>	45
<i>Principes d'actions</i>	45
<i>OBJECTIFS 2020 – 2023</i>	46
La sensibilisation et la prévention des risques auditifs et des risques en milieu festif	48
<i>OBJECTIFS 2020 – 2023</i>	48
Les moyens	49
Les équipes	49
<i>Rappel des effectifs et des limites</i>	49
<i>La formation & le management</i>	50
L'équipement	50
La communication	51
La politique tarifaire	51
La participation aux réseaux et à la structuration de la filière	52
Conclusions	53
Annexes	54
Perspectives budgétaires	54
Évaluation	55
Organigramme	56
Les partenaires	57

Introduction

La Vapeur est un équipement de la Ville de Dijon consacré aux musiques actuelles. Créé en 1995, il est géré sous la forme d'un établissement public local (EPIC – Établissement Public Industriel et Commercial) depuis 2006.

La Vapeur est la résultante de la rencontre d'un projet, d'une équipe, d'un lieu et de politiques publiques pour que les musiques actuelles vivent et se développent à Dijon, en Côte-d'Or, en Bourgogne Franche-Comté et en France.

La Vapeur s'inscrit dans le paysage des musiques actuelles comme une structure de référence, au sein d'un maillage local, régional et national, pour les questions d'éducation artistique, de médiation culturelle, d'accompagnement des musiciens dans la pratique, le développement, la création et la diffusion de leurs œuvres.

Le premier public visé sur l'ensemble de ces domaines d'activités est la population de l'aire urbaine dijonnaise et du département de Côte-d'Or bien que les personnes qui résident au-delà sont également concernées et déjà présentes pour partie.

La Vapeur ne se résume pas à une salle de concert. La Vapeur s'adresse à chaque individu de son territoire d'action à partir des musiques populaires pour encourager la pratique artistique, la diversité des expressions musicales, la diversité culturelle, l'éducation et l'intérêt pour les arts et la culture, la rencontre d'autres individus, le respect des droits culturels et humains.

C'est un projet animé par un conseil d'administration, une équipe de salariés permanents et intermittents, des bénévoles, des prestataires, des fournisseurs, des partenaires artistiques, culturels, éducatifs, sociaux, institutionnels et privés.

La Vapeur organise ses activités selon trois grands axes qui sont étroitement liés les uns aux autres :

- La diffusion d'œuvres artistiques ;
- La médiation culturelle et l'éducation artistique et culturelle ;
- L'action artistique aux cotés des musiciens.

Tout cela se met en œuvre avec de nombreux partenaires de différents types :

- Les partenaires de terrain : sur l'ensemble des champs, diffusion, médiation, action artistique, La Vapeur identifie des partenaires artistiques, culturels, éducatifs, du secteur social, de l'éducation populaire, etc, qui souhaitent travailler dans une relation longue sur la base de principes communs et de projets identifiés ;

- les partenaires institutionnels qui reconnaissent dans le projet de La Vapeur ce qui relève de l'intérêt général et qui rejoint les objectifs des politiques publiques pour l'État et les collectivités ou des programmes d'aide pour des organisations propres au secteur de la musique ;
- les partenaires privés qui peuvent contribuer au bon fonctionnement de La Vapeur ou s'engager à ses côtés, sur la base de valeurs communes et participer à ses actions par le biais du mécénat.

La Vapeur se voit également comme un espace citoyen, notamment :

- en relation avec son environnement proche, les personnes et les structures impliquées dans la vie du quartier : il s'agit ici de créer des interactions avec les habitants et les structures associatives et socio-culturelles du Nord de la ville de Dijon pour développer des projets en commun ou pour que La Vapeur puisse être ressource, dans la mesure de ses possibilités, pour la réalisation de leurs activités. Par exemple, des espaces peuvent être prêtés à des associations pour leurs réunions ou leurs actions et des activités peuvent se tenir sur son terrain (marché, vide grenier, fête particulière, etc) ;
- dans la possibilité offerte à des individus de se mêler à la vie de la structure, à la naissance ou la réalisation de projets artistiques ou dans d'autres champs qui rejoignent les préoccupations de La Vapeur.

Depuis le 7 février 2018, La Vapeur bénéficie d'un nouveau bâtiment construit sur les fondations de l'ancien mais totalement repensé, redessiné et agrandi.

Cet outil correspond désormais aux besoins de réalisation et de développement du projet porté par La Vapeur. Il renforce la dynamique existant dans le secteur des musiques actuelles à Dijon et en Bourgogne-Franche-Comté et offre une attractivité nouvelle pour les musiques actuelles. Cela contribue à fédérer davantage de public autour des actions proposées par La Vapeur et ses partenaires.

Malgré ce contexte favorable et un bilan positif depuis le premier conventionnement SMAC en 2012, des fragilités apparaissent.

Après quelques mois de recul, il s'avère que l'équipe en place est trop restreinte en effectif pour faire vivre le projet et faire fonctionner l'équipement dans sa nouvelle configuration. Un rapide comparatif avec des lieux similaires montre que leurs équipes sont nettement plus étoffées.

Par ailleurs, certains axes tels que la médiation culturelle et l'action artistique, notamment sur le volet création, nécessitent d'obtenir des moyens renforcés pour asseoir l'existant et développer de nouvelles actions.

Repères historiques

Les musiques actuelles

Le terme « musiques actuelles » est employé pour la première fois à la fin des années 70. L'expression a pour vocation d'englober à la fois le jazz, la chanson et les musiques dites traditionnelles, ainsi que les musiques caractérisées par un usage systématique de l'amplification, dites musiques amplifiées.

De fait, les musiques actuelles ne sont pas envisagées comme une esthétique mais plutôt comme un ensemble d'activités.

La multiplicité des esthétiques au sein des musiques actuelles se traduit par des valeurs et des pratiques multiples, des systèmes d'organisations et des types d'acteurs diversifiés. On peut néanmoins repérer un certain nombre de traits caractérisant ces ensembles de famille musicale.

Le « Plan pour une Politique Nationale et Territoriale des Musiques Actuelles » du Ministère de la Culture, en date de 2006, résumait un certain nombre de ces traits, toujours d'actualité :

- des pratiques mêlant les dimensions humaines, artistiques et citoyennes ;
- des pratiques artistiques étroitement liées aux technologies ;
- la structuration de la professionnalisation.

Avec l'apparition du terme « musiques actuelles » vient la création des premiers lieux de musiques actuelles. À l'image de l'histoire dijonnaise, ces premiers lieux ont été portés par des projets militants visant la découverte d'esthétiques et de démarches artistiques et culturelles peu ou pas diffusées sur scène. Progressivement, ils ont été soutenus par les collectivités territoriales. L'État s'est engagé progressivement pour soutenir le fonctionnement des lieux aux côtés des collectivités territoriales et a mis en œuvre un dispositif, encadré par la circulaire du 18 août 1998, instituant le label de Scène de Musiques Actuelles (SMAC). Ce texte marque la reconnaissance par l'État des musiques actuelles.

L'évolution de ce réseau de scènes, liée au développement des politiques publiques en faveur des musiques actuelles et à la structuration économique du secteur, s'est appuyée sur une étroite concertation entre les collectivités publiques et les organisations professionnelles.

Aujourd'hui, plusieurs types de lieux, par l'histoire des projets artistiques et culturels, la

taille, l'implantation territoriale, la nature de l'équipement et la mise en œuvre des thématiques, partagent les mêmes missions et les mêmes objectifs généraux.

La Vapeur

Quelques jalons de l'histoire de La Vapeur :

1995. Pour satisfaire une demande collective du secteur associatif, inauguration officielle de La Vapeur qui offre concerts et studios de répétition au public dijonnais. Après quelques mois de pilotage associatif, la Ville de Dijon reprend en charge la gestion de la structure en régie directe. La programmation est assurée par des acteurs associatifs locaux.

2002. La Vapeur devient un acteur culturel à part entière et assume désormais sa propre programmation, partagée pour moitié avec les associations locales. Les postes de programmateur, de régisseur général et de chargé de communication sont créés.

2004. Recrutement d'un nouveau directeur afin d'envisager un autre mode de gestion pour la structure.

2005. Lancement du nouveau projet artistique et culturel et ouverture du Café Culturel de La Vapeur.

2006. La Vapeur change de mode de gestion et devient un Établissement Public Local (EPL) largement soutenu et financé par la ville de Dijon. Le Conseil Général de Côte d'Or, la DRAC de Bourgogne, la SACEM et le CNV soutiennent désormais le lieu. La Vapeur adhère au réseau national Fédurok.

2007. Première édition du festival GÉNÉRiQ

2009. À l'issue du projet artistique et culturel une concertation est lancée en vue de sa redéfinition.

2011. Une partie de l'équipe de La Vapeur est renouvelée, dont la direction.

2012. Présentation du projet artistique et culturel de La Vapeur et signature de la première convention « Scène de Musiques Actuelles » entre l'État via la DRAC et la Ville de Dijon. Lancement de l'étude de préfiguration de la rénovation de l'équipement.

Adhésion au SMA

2015. La Vapeur fête ses 20 ans avec une série de concerts spéciaux, un week-end de festivités, une exposition rétrospective et l'édition d'un portfolio.

2016. Fermeture de La Vapeur 1ère version le 2 avril. L'équipe emménage dans des

locaux temporaires et conduit une programmation et des actions hors les murs. Début des travaux de réhabilitation et d'agrandissement en septembre.

2018. 7 février : inauguration de la nouvelle Vapeur par François Rebsamen.

Contexte

Le contexte dans lequel s'inscrit l'arrivée de ce nouveau projet artistique et culturel de La Vapeur a sensiblement évolué depuis la rédaction du précédent en 2012.

Commençons par voir quelles réponses ont été apportées à l'état des lieux établi alors.

Bilan depuis 2012

La labellisation SMAC

Elle a été actée par la signature d'une convention pluriannuelle entre l'État, la Ville de Dijon et l'établissement public La Vapeur en novembre 2012.

Une nouvelle COP (convention d'objectifs pluriannuelle) doit être signée en 2019 entre l'État, la ville de Dijon, la région Bourgogne-Franche-Comté et La Vapeur.

La rénovation de La Vapeur

Elle s'est matérialisée par une restructuration complète et un agrandissement de l'ancien bâtiment. Le projet architectural confié à « Office Parisien d'Architecture » et Marie-José Barthélémy a été inauguré le 7 février 2018 après 6 ans de montage d'opération dont 22 mois de fermeture incluant 18 mois de travaux.

Conformément aux besoins et aux vœux exprimés dans le programme, La Vapeur est désormais un lieu attractif, moderne, fonctionnel et adapté à l'accueil de l'ensemble des activités développées au sein du projet artistique et culturel.

Cette opération couplée aux effets décrits dans le paragraphe suivant ont grandement contribué à améliorer l'image et la notoriété du lieu.

Le manque de lisibilité du projet et l'absence de médiation culturelle

La redéfinition du projet en 2012 affirmant la place de la médiation culturelle comme l'un des trois piliers de l'activité de La Vapeur a marqué un tournant. Il a été accompagné d'une nouvelle organisation budgétaire et humaine, de l'arrivée de nouvelles compétences et d'une communication entièrement repensée. Des avancées significatives ont été obtenues tout au long de ces années grâce à la définition de ces prérequis mais aussi du fait de la qualité des projets réalisés et des liens entretenus avec les nombreux partenaires des champs éducatifs, sociaux et culturels.

Des outils obsolètes ou manquants

Des réponses ont été apportées à tous les points répertoriés dans l'état des lieux de 2012,

et même au delà :

- refonte de la communication, charte graphique, support physiques et outils numériques, par deux fois en 2012 et en 2017 ;
- acquisition d'un logiciel de comptabilité et de gestion budgétaire (CP Win) en 2015 ;
- développement d'une solution de billetterie (SoTicket) au sein d'une société coopérative regroupant des acteurs des musiques actuelles au plan national (SoCoop), opérationnelle à La Vapeur depuis fin 2016 ;
- acquisition d'un outil de planification et de gestion de l'activité couplé à une gestion des bases de données (Venue Manager) en 2018 ;
- mise en place d'un outil de gestion des studios de répétitions (Studio Manager) en 2018 ;

Manque de structuration du secteur

- Au plan régional, La Vapeur a pris une part active à la création et au développement d'un réseau régional de type filière, la féma – fédération des musiques actuelles en Bourgogne-Franche-Comté – depuis janvier 2016. La coprésidence est assurée par le Directeur de La Vapeur et la Directrice du Moulin de Brainans. Les salariés sont hébergés dans les locaux de l'avenue de Stalingrad.
- Au plan local, des réunions de concertation ont eu lieu mais si l'entente entre les acteurs est bonne, il manque une véritable instance de concertation et un pilotage identifié pour aller plus loin.

État des lieux

Un nouvel état des lieux est dressé afin de mettre en relief les enjeux de la période du nouveau projet.

<u>Forces et opportunités</u>	<u>Faiblesses et menaces</u>
<p><i>L'historique et la notoriété</i> Équipement pionnier en Côte-d'Or et dans la région à son ouverture en 1995, La Vapeur, par sa programmation riche, diversifiée et en prise avec son époque, a su s'imposer rapidement dans le paysage culturel et musical régional et national. Sa rénovation et son agrandissement achevés en 2018 ont renouvelé son attractivité et sa notoriété. La programmation très éclectique couplée à l'image d'ouverture véhiculée par la médiation culturelle ainsi que par le projet architectural ont attiré 50% de fréquentation en plus dès 2018.</p> <p><i>Un lieu et un projet labellisé et identifié</i> La labellisation en 2012 s'est accompagnée d'un nouveau projet déclinant clairement les différentes composantes de l'activité de La Vapeur en mettant en avant la médiation culturelle et l'action artistique. Cela s'est accompagné d'un travail de coopération territorial avec de nombreux acteurs culturels, éducatifs et socio-culturels et d'une inscription active dans les réseaux professionnels régionaux, nationaux et internationaux. Pour toutes ces raisons, La Vapeur est aujourd'hui bien identifiée à ces différentes échelles.</p>	<p><i>Des moyens de fonctionnement insuffisants</i> Avec une année de recul depuis l'ouverture de la nouvelle Vapeur, plusieurs constats se font jour :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une équipe permanente sous dimensionnée qui nécessite rapidement la création de postes supplémentaires.• Un ajustement de l'organisation interne intégrant ces créations de postes doit s'opérer courant 2019 / 2020.• Tout cela implique plus de complexité sur les fonctions RH, finances et management qui seront prioritaires en matière de formation. <p><i>Des capacités d'action à développer et consolider</i> La structuration des activités de médiation culturelle et d'action artistique se sont faites en réorganisant l'équipe et le budget de l'établissement. Maintenant que leur utilité est reconnue, il convient de trouver des moyens supplémentaires spécifiques pour permettre leur développement. Par ailleurs, La Vapeur aimerait expérimenter de nouveaux projets et approfondir certains champs comme celui du développement durable. Cela ne sera possible qu'en trouvant des financements dédiés sur la réflexion et</p>

Un équipement moderne et fonctionnel

La nouvelle Vapeur inaugurée le 7 février 2018 est désormais tout à fait adaptée au développement du projet porté par la structure avec des espaces dédiés à chaque type d'activités.

Le bâtiment est ouvert sur l'espace public et le quartier. Il offre en outre de nombreuses possibilités d'accueil du public en intérieur et en extérieur ainsi que des conditions de visibilité et d'écoute des concerts de grande qualité.

Les artistes y trouvent un écrin agréable et des conditions techniques optimales pour leur permettre de s'exprimer dans les meilleures dispositions.

C'est également un équipement pensé par des professionnels pour optimiser sa fonctionnalité et améliorer les conditions de travail des salariés permanents et temporaires.

Des outils et des compétences en amélioration

Comme indiqué pages 11 et 12 de nombreuses solutions numériques ont été choisies pour répondre aux besoins de gestion et de fonctionnement de l'équipement.

Des plans de formation successifs et l'arrivée de nouveaux collaborateurs ont également permis d'élever les niveaux de compétences pour faire face aux enjeux en perpétuelle évolution.

Un territoire dynamique

La métropole dijonnaise est heureusement très dynamique en matière culturelle et particulièrement dans le domaine des musiques actuelles. De ce fait, La Vapeur

l'organisation de ces sujets dans la structure.

Des ajustements permanents à prévoir au niveau technique et accueil du public

Malgré la rénovation complète de l'équipement et des matériels, il faut prévoir des crédits d'investissement pour répondre aux évolutions des normes et réglementations, aux nouveaux besoins techniques exigés par les artistes et qui évoluent très vite ainsi qu'au renouvellement périodique des matériels scéniques.

Un éco-système fragilisé

L'apparition de grandes entreprises multinationales du divertissement et les prises de participation à visée spéculative de certains grands groupes dans des segments musicaux à fort potentiel commercial modifie le paysage des acteurs de la musique.

Cela s'accompagne d'une montée en puissance de l'intérêt des collectivités territoriales ou de certaines marques en direction de la musique comme vecteur d'attractivité ou de marketing.

Toute cela entraîne une compétition exacerbée entre les événements et les territoires pour s'attacher les services de certains artistes et fragilise les acteurs qui n'ont pas la même surface financière ou qui choisissent de placer leur action dans d'autres logiques de fonctionnement. Leur modèle économique peut s'en ressentir.

Cela contribue également à un risque d'uniformisation de l'offre culturelle qui aurait pour conséquence un accès plus restreint à l'émergence de nouveaux artistes ou de nouvelles formes artistiques ainsi qu'à la prise en compte de la diversité et des droits

porte une attention particulière au secteur associatif et se positionne comme partenaire des autres structures.

La Vapeur veille à intégrer le calendrier des temps fort et des événements des autres acteurs

Des projets émergent avec les autres équipements considérés comme complémentaires par leurs jauges, leurs missions et leurs lignes artistiques

Un positionnement géographique intéressant et une ville attractive

Dijon et la Bourgogne jouissent d'une image et d'une notoriété fortes, facteurs d'attractivité intéressants, notamment dans la perspective d'accueil d'artistes français ou étrangers pour des projets spéciaux de type résidence qui impliquent des séjours longs. Cela peut également être un levier pour des projets de coopération avec d'autres régions ou pays étrangers.

culturels.

Principes généraux

Les grands principes

La Vapeur s'inscrit dans une approche ouverte défendant des principes de partage, de coopération, de citoyenneté, de respect des droits humains et culturels et de responsabilité sociale et environnementale.

Dans une vision territorialisée, La Vapeur souhaite encourager la pratique, la diversité et l'audace artistique ainsi que la rencontre et l'expérience culturelle.

Les objectifs

Le développement des activités de La Vapeur répond à des objectifs communs dont les principaux sont :

- aller à la rencontre des populations ;
- participer à l'éducation artistique et culturelle ;
- coopérer avec les acteurs territoriaux, à différentes échelles, dans une logique de complémentarité et de pérennité d'action ;
- encourager et faciliter l'expérience culturelle et la pratique artistique ;
- soutenir la formation et l'insertion professionnelle ;
- favoriser l'émergence et la diversité artistique ;
- soutenir et faciliter la création et la circulation des œuvres et des artistes.

La coopération territoriale

Au niveau local et régional

La coopération au plan local s'entend selon plusieurs principes :

- favoriser la diversité des approches concernant les projets de diffusion, de pratiques, d'accompagnement, de médiation, etc ;
- ne pas se placer en compétition avec les autres acteurs mais en complémentarité et en coopération en réalisant des projets communs ;
- être attentif aux pratiques et aux temps forts des acteurs locaux ;

À l'échelle régionale, cela prend différentes formes :

- au travers de la féma Bourgogne-Franche-Comté, s'impliquer dans la structuration de la filière musiques actuelles et défendre collectivement des propositions à

- destination de l'ensemble des acteurs et notamment des plus fragiles ;
- l'organisation du festival GÉNÉRiQ (cf p20) ;
 - la participation active à l'Opération Iceberg, proposition collective d'accompagnement artistique (cf p 36).

Au niveau national et international

Au delà de son rapport direct au territoire, La Vapeur est présente et active dans différentes organisations :

- La Fédélima : fédération historique des lieux et diffuseurs de musiques actuelles – <http://fedelima.org> ;
- Le SMA – Syndicat des Musiques Actuelles - <http://www.sma-syndicat.org> ;
- Le CNV – Yann Rivoal et membre de la commission 7 au titre de personne qualifiée désignée par le Ministère de la Culture – <http://www.cnv.fr> ;
- De Concert ! - Fédération internationale de festivals au sein de laquelle Yann Rivoal représente le collectif GÉNÉRiQ – <https://deconcert.org>

La dimension participative

La Vapeur a pour ambition de partager ses activités et son projet avec des citoyens intéressés et volontaires à y prendre part.

Cela peut se concrétiser de différentes manières :

- par un rôle actif dans la vie du lieu ;
- par des projets de développement de la structure ;
- par des projets artistiques collectifs menés par des artistes.

La vie du lieu

Le bénévolat à La Vapeur est considéré comme une possibilité d'appropriation d'un projet et d'un équipement culturel par la population du territoire.

Les motivations des personnes qui souhaitent s'investir sur la seule base du volontariat et de l'envie sont multiples : assister à des concerts, comprendre le fonctionnement d'un lieu dédié à la musique, faire partie d'une équipe, contribuer à des actions culturelles, participer à la dynamique artistique et culturelle de sa ville ou tout simplement rencontrer d'autres individus. Ces raisons sont toutes valables selon nous et il en existe certainement bien plus encore.

Ce qui intéresse La Vapeur dans cette démarche, c'est à la fois la dynamique et les compétences que ces personnes amènent au projet mais aussi, pour les salariés de la

structure, la richesse des échanges, souvent informels, que permettent les rencontres régulières avec les bénévoles. Cela permet de confronter la vision de chacun avec un plus grand nombre de personnes, sur les goûts, les attentes musicales, les loisirs, etc. Cela permet également de sortir de l'entre soi, de la routine, de la pensée unique.

Dans l'autre sens, nous essayons de comprendre quelles sont les attentes des bénévoles et nous nous faisons fort de leur proposer des participations adaptées à ces attentes.

Les projets de développement

Autour de la notion de développement durable ou soutenable, sujet sociétal qui intéresse nombre de citoyens, La Vapeur propose de participer à des projets de réflexion et de réalisation à des volontaires.

Après avoir envisagé un projet de jardin partagé qui n'a pu voir le jour au sein de La Vapeur mais qui s'est implanté dans le quartier, des volontaires s'engagent aujourd'hui dans des initiatives d'amélioration de l'éco-responsabilité de la structure.

Les projets artistiques collectifs

Imaginé par La Vapeur et des artistes souvent implantés localement mais qui peuvent aussi venir d'ailleurs, l'ambition est d'ouvrir la pratique artistique à des personnes volontaires qui n'ont pas ou peu d'aptitudes préalables.

La chorale de La Vapeur en est un bon exemple de longue date. Après plusieurs années sous forme d'un chœur permanent elle est aujourd'hui pensée autour d'événements ou d'artistes sur des durées courtes.

D'autres expériences comme les Mamie Guitares en partenariat avec la Maison Phare ont été réalisées et des projets sont désormais systématiquement inscrits dans le cadre du festival GÉNÉRiQ, parfois en collaboration avec le festival « Mode de Vie ».

La RSE et les droits culturels

La responsabilité sociale et environnementale

La RSE est un outil méthodologique dont nous voudrions nous emparer dans le cadre de cette convention, avec l'aide d'une expertise extérieure, pour permettre :

- de trouver des solutions adaptées aux enjeux auxquels nous devons faire face ;
- de renforcer la cohérence de nos actions en adéquation avec nos valeurs ;
- d'améliorer l'environnement et les conditions de travail des salariés ;

- de formaliser une démarche de développement durable qui existe uniquement dans les pratiques ;

Les droits culturels

Nous souhaitons nous saisir de cette question pour rapprocher plus encore La Vapeur de la population et permettre aux individus dans leur diversité d'identité, d'héritage et de pratiques culturels d'exprimer leur richesse et de la partager avec d'autres.

C'est aussi l'idée d'une plus grande perméabilité entre une structure culturelle d'intérêt général telle que La Vapeur et les besoins des populations qui vivent autour.

Pour cela La Vapeur aimerait dans le cadre de la période de ce nouveau projet investir de nouveaux champs, expérimenter avec des artistes, des habitants et d'autres structures.

Les domaines de l'insertion sociale et professionnelle, de l'exclusion, de l'intégration culturelle sont autant de pistes à investiguer.

La diffusion

Les principaux enjeux de la « diffusion » à La Vapeur

- Favoriser l'accès au plus grand nombre en faisant vivre la diversité esthétique combinée à des tarifs adaptés ;
- Soutenir la diversité artistique et culturelle de la création actuelle et les formes émergentes ;
- Développer les collaborations avec les autres acteurs ;
- S'intégrer aux exigences économiques du secteur et de la structure ;
- Encourager la curiosité, la découverte par des formes nouvelles ;

La diffusion dans un lieu labellisé « scène de musiques actuelles » est, du point de vue de La Vapeur, la résultante de la prise en compte de nombreux paramètres.

Nous avons notamment répertorié :

- La volonté assumée de se positionner comme scène généraliste des musiques actuelles.
- La prise en compte des politiques publiques pour la culture des partenaires publics et notamment du cahier des charges spécifique au label « scène de musiques actuelles » revu en 2017.
- L'intégration des initiatives et des acteurs du territoire et leur interaction avec La Vapeur.
- La volonté d'associer la création et la production locale et régionale dans une logique d'appui à la filière.
- Les contraintes économiques de la structure.

Contexte territorial

En ce qui concerne le territoire, à savoir à cet endroit le bassin de vie dijonnais, il nous paraît fondamental qu'il existe un foisonnement et une diversité d'acteurs et d'initiatives dans notre domaine sur une aire urbaine de la dimension de celle de Dijon.

En effet, une scène de musiques actuelles ne peut répondre à tous les besoins et n'est pas toujours la mieux placée pour le faire mais il est essentiel qu'elle se place au cœur d'un secteur dynamique, vivant et connecté à elle.

Le fait qu'il existe à Dijon et alentours de nombreux lieux, associations, festivals, producteurs et promoteurs est gage de vitalité et de diversité de l'offre aux musiciens et au public à condition que chacun tienne compte de ce qui existe et se place en complémentarité des autres opérateurs.

C'est ce que nous nous efforçons de faire et d'encourager dans une vision structurante et partagée du développement des musiques actuelles sur notre territoire et plus largement sur la région Bourgogne-Franche-Comté.

Avec le secteur associatif, nous travaillons sur des programmations communes et des prises de risques partagées avec ceux qui ont un projet culturel et artistique affirmé et qui inscrivent leur action et notre partenariat dans la durée. Nous accueillons et prenons part aux principaux festivals et temps forts de ces associations en croisant leurs objectifs et leurs savoir-faire aux nôtres.

Nous débordons des cadres événementiels par d'autres collaborations régulières à La Vapeur et hors les murs lorsque nous pensons que la forme artistique présentée le justifie. C'est aussi une manière de tenter de fédérer des publics autour d'une même proposition en leur offrant différentes entrées possibles.

Pour ce qui est de l'accueil des producteurs/promoteurs locaux et pour permettre à ces structures privées de maintenir ou développer leur activité qui participe à la vitalité du secteur au plan régional et à la diversité de l'offre sur le territoire, La Vapeur a fait le choix de restreindre ses locations de salles aux seules sociétés de production dijonnaises dans un rythme et une fréquence établie avec eux et équitable pour les trois acteurs concernés, à savoir au maximum deux productions par trimestre pour chacun d'entre eux.

Nous estimons ainsi que la proposition artistique de La Vapeur reste nettement prépondérante mais qu'elle est complétée par une offre qui fait se déplacer dans le lieu un public qui n'y viendrait peut-être pas par ailleurs.

Cet écosystème relativement équilibré jusque là du fait de la complémentarités des équipements et de leurs directions artistiques suffisamment distinctes d'une part et des nombreuses coopérations et vigilances des acteurs d'autre part est aujourd'hui fragilisée par l'apparition de nouveaux opérateurs.

L'implantation à Dijon d'un festival commercial qui dispose d'importants moyens et qui ne prête pas attention aux principes de coopération et d'équilibre du territoire vient fragiliser la cohésion pré-existante et l'économie générale de la diffusion.

Cela est renforcé à l'échelon régional et national par la multiplication des festivals de grande ampleur à visée commerciale ou d'attractivité de territoires qui favorisent des principes d'exclusivité et de privatisation basés sur la compétition et la concurrence sans limite au détriment des dynamiques vertueuses pronées par la coopération.

Pour ce qui concerne La Vapeur, cela a un autre effet. En effet cela menace le taux élevé de recettes propres (près de 50% en 2018) et la diversité et la qualité de la programmation par un accès restreint à de nombreux artistes.

Principes fondamentaux

La programmation de La Vapeur se revendique comme généraliste et complémentaire de l'offre du territoire (aire urbaine de Dijon). Elle tente d'aborder aussi largement que possible les différentes esthétiques présentes dans la large palette que recouvre le terme de musiques actuelles.

Elle intègre fortement la scène locale et régionale pour lui permettre lors d'une programmation à La Vapeur de bénéficier d'une expérience formatrice dans son parcours d'apprentissage et/ou d'une exposition auprès d'un public qui va en majorité découvrir – et si possible apprécier – cette proposition artistique.

La Vapeur propose une programmation régulière en direction du jeune public et des familles afin d'encourager dès le plus jeune âge le contact avec les œuvres jouées en direct par des artistes mais aussi de favoriser l'expérience adultes / enfants et inciter la transmission inter-générationnelle.

Elle est également attentive à la présence importante des femmes sur scène en souhaitant qu'à plus ou moins brève échéance la parité soit atteinte tant sur scène que dans les équipes techniques et permanentes. À La Vapeur toute discrimination liée au genre est formellement proscrite.

La programmation s'attache également à inclure une présence artistique qui trouve sa source en dehors des grandes tendances du marché issues de la production européenne et anglo-saxonne ultra dominante et sur-représentée dans la plupart des lieux et des festivals répertoriés en France et plus généralement dans le monde « occidental ».

Nous cherchons à connaître et à suivre la situation et les évolutions musicales des pays et des régions du monde moins exposées et où pourtant de nouvelles formes s'inventent également sans nécessairement parvenir à se diffuser hors de leur zone d'origine.

Nous voulons proposer des artistes français et internationaux « exceptionnels ». Ce caractère d'exception peut être incarné par leur proposition artistique hors norme, par la rareté de leurs apparitions, par leur parcours musical et artistique ou par leur valeur emblématique d'un style, d'un courant, d'une période de l'histoire récente des musiques actuelles. Ce type de programmation est assez souvent proposée en partenariat avec d'autres acteurs locaux ou s'inscrit en complément de leur action.

La programmation de La Vapeur souhaite également se confronter à d'autres disciplines

artistiques et créatives comme elle a déjà pu le faire ponctuellement par le passé avec la danse, le théâtre ou la lecture.

Nous aimerions donner une fréquence plus grande et plus régulière à ces croisements inter-disciplinaires avec ces mêmes arts mais aussi avec les arts graphiques et la création culinaire, etc.

Organisation de la programmation

La saison régulière

La diffusion est organisée par les deux programmeurs de la salle, en collaboration avec les équipes de l'action artistique (exposition des artistes locaux et régionaux sur des premières parties, soirées « Support Your Local band », intégration à la programmation des artistes accompagnés par La Vapeur dans ses dispositifs propres et partagés comme l'Opération Iceberg) et de la médiation culturelle (programmations spécifiques à La Vapeur ou hors les murs, rendez-vous en marge des programmations, etc).

Elle se construit également avec de nombreux partenaires :

- à Dijon avec le secteur associatif, les établissements culturels de la Ville ou des institutions dans des disciplines aussi diverses que celles portées par le Théâtre Dijon Bourgogne, le Consortium, l'ABC, la Minoterie, Art Danse, etc.
- à l'échelle régionale à l'occasion du festival GÉNÉRiQ détaillé au chapitre suivant.

Afin de s'offrir un maximum de libertés et de fournir un écrin adapté à toutes les formes artistiques, la programmation peut choisir d'investir des formats non traditionnels : horaires et/ou lieux originaux. Ainsi des artistes peuvent être amenés à se produire lors de concerts secrets (lieu et proposition artistique tenus secrets jusqu'au dernier moment), chez l'habitant, dans un parc ou un théâtre, dans les locaux d'un mécène ou d'un partenaire, etc.

Ce principe de hors les murs a également pour vocation d'amener la musique et les artistes à la rencontre d'un public dans une démarche différente de la présentation frontale dans un lieu réservé et soumise à une billetterie classique.

La plupart du temps co-organisé avec d'autres, cela permet en outre de multiplier les points d'entrée et de faire se rencontrer des gens différents.

Le festival GÉNÉRiQ

La programmation s'appuie également sur le temps fort annuel que constitue le festival

GéNéRiQ. Aventure collective co-dirigée et co-organisée par cinq structures professionnelles de Bourgogne-Franche-Comté, La Vapeur à Dijon, La Rodia à Besançon, La Poudrière et Les Eurockéennes à Belfort, Le Moloco à Audincourt, ainsi que Le Noumatrouff à Mulhouse.

Ce festival unique en Bourgogne-Franche-Comté et en France est positionné au cœur de l'hiver pour ne pas être noyé dans les propositions festivières printanières et estivales car son propos est tout autre.

Il n'est ici pas question de réunir un maximum de spectateurs devant des programmations qui peuvent le reste de l'année trouver leur place dans les salles et festivals de la région mais au contraire d'aller à la rencontre des populations avec des propositions originales.

La direction artistique met l'accent sur l'émergence et veille à faire cohabiter artistes régionaux, nationaux et internationaux nouvellement lancés ainsi qu'à inviter des artistes reconnus dans des présentations atypiques (formes ou lieux) et des formes d'expérimentations diverses. Pour ne pas se cantonner à une programmation d'artistes en tournée, le festival propose régulièrement des créations originales.

De plus, pour renforcer l'ancrage territorial et le lien entre la population et les artistes, différents projets participatifs sous la conduite d'artistes sont construits et présentés chaque année.

Le festival, invitation à la curiosité et la rencontre, a également pour ambition d'être le lieu d'expression des différentes activités de ses protagonistes mais dans des formats originaux. La Vapeur entend y exprimer les axes défendus au niveau de la diffusion, de la médiation culturelle et de l'action artistique, tout en profitant de ce moment particulier pour tenter et proposer d'autres formes que celles qui reviennent de manière récurrente dans la saison.

Le Concert de Rentrée – Lalalib

Autre temps fort musical annuel à Dijon, le Concert de Rentrée propose le dernier vendredi d'août dans le centre historique de Dijon une soirée de concerts réunissant artistes locaux, nationaux et internationaux.

La Vapeur est en charge de la programmation de cet événement de la Ville de Dijon. L'accès est gratuit et il réunit à chaque édition quelques 20 000 personnes.

Économie de la diffusion

Sur le plan économique, la diffusion est le premier poste de recettes propres de La

Vapeur. Cela signifie que tout en respectant un cahier des charges croisant la programmation de groupes locaux et régionaux, d'artistes en émergence et en développement, de diversité esthétique et culturelle, l'économie de la diffusion est aussi sujette à une obligation de résultat en matière de billetterie. C'est une équation complexe.

Nous nous sommes fixés quelques repères. Nous souhaitons programmer des artistes populaires qui rencontrent un succès public avéré tout en ayant un propos artistique fort et une forme scénique intéressante. Ces artistes permettent à un public varié et nombreux de franchir, souvent pour la première fois, la porte d'un lieu tel que La Vapeur. Nous nous ajoutons comme contrainte sur ce type de programmation d'a minima équilibrer les coûts de production de ces dates, voire de dégager un excédent afin de le réinvestir sur des propositions d'artistes moins exposés ou intervenant dans des niches artistiques plus éloignées du grand public.

La médiation culturelle

Définition et enjeux

Définition

A travers l'axe « médiation culturelle », nous proposons des rendez-vous ouverts à tous ou construisons des projets sur mesure avec des acteurs du champ social, médico-social, éducatif ou de l'éducation populaire. Au cours de ces rendez-vous ou projets, les participants peuvent – collectivement – découvrir une autre manière d'envisager ce qui les entoure, apprendre des techniques artistiques, fabriquer des choses avec leur main, jouer avec d'autres personnes, s'exprimer ou simplement s'émouvoir. Et tout cela autour des musiques que nous défendons au quotidien, les musiques actuelles et leur univers culturel, historique et politique.

Nous souhaitons ainsi créer les conditions favorables à une expérience culturelle collective réussie et ouverte à tous. Par expérience culturelle collective, nous parlons de tous les rendez-vous collectifs qui nous mettent en lien avec des gens à travers un événement culturel (concerts, rencontres, ateliers, débats, etc.).

Ainsi, notre volonté est de placer la culture comme un outil nourrissant une démarche d'émancipation individuelle et collective en complémentarité avec d'autres champs d'action. C'est une manière de participer à la transformation sociale de notre société et permettre de vivre mieux tous ensemble.

Enjeux

De nouveaux enjeux sont définis pour la période 2020-2023 inspirés des nombreuses collaborations passées, du souhait de clarifier les propositions et compétences de La Vapeur, de l'arrivée d'un équipement rénové et prenant en compte l'évolution des territoires d'actions de la structure et de leurs besoins.

Voici ces enjeux :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous ;
- Valoriser l'imaginaire, la créativité et l'expression des personnes à travers la musique ;
- Créer les conditions favorables à la rencontre des gens à travers la musique ;
- Promouvoir l'esprit « collectif » et le respect de l'identité culturelle de chacun.

Types d'intervention

Les actions menées dans le cadre de la médiation culturelle à La Vapeur se nourrissent de tous les éléments qui participent à l'écosystème des musiques actuelles : la pratique instrumentale, l'écriture, le journalisme, la sérigraphie, les métiers spécifiques, les aspects techniques, les artistes, la sociologie, l'histoire, etc. Tous ces éléments sont un prétexte à mener des ateliers ponctuels ou des projets longs, des rencontres avec un groupe spécifique ou des conférences ouvertes à tous. Nous nous basons sur l'analyse des besoins et la définition des objectifs pour trouver le cadre d'intervention adaptés.

Quatre axes de travail

L'ensemble de ces enjeux se retrouvent de manière transversale dans les 4 axes de travail, organisés en 2 types d'actions, qui orientent les réflexions et projets de l'équipe médiation culturelle de La Vapeur.

La bonne mise en œuvre de ces axes nécessitent la collaboration de l'ensemble de l'équipe de La Vapeur.

Actions avec et pour les structures professionnelles

1. L'éducation artistique et culturelle de la crèche à l'Université
2. L'expérience culturelle collective au service du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire

Actions avec et pour les habitants

3. L'initiation à des pratiques artistiques à tous les âges
4. Les musiques actuelles : découverte et sensibilisation

Initier, former les artistes locaux à des démarches pédagogiques

Nous entamons une réflexion sur la manière d'amener les musiciens locaux (accompagnés – ou pas – par La Vapeur) à s'impliquer (pour ceux qui le souhaitent) dans des projets de médiation culturelle impliquant des compétences spécifiques en termes éducatifs, pédagogiques et artistiques.

Nous avons pour objectif de proposer une formation pour initier les musiciens dans l'animation d'actions pédagogiques accompagnées par La Vapeur.

En lien étroit avec les objectifs défendus par l'Action Artistique à La Vapeur, cette formation participera à l'accompagnement mené par La Vapeur pour aider les musiciens à

développer leur projet musical.

Moyens humains et financiers

La présentation qui suit précise les objectifs 2020 – 2023 par axe de travail. Ces objectifs ne seront pas tous concrétisés dès les premières années de mise en place du projet. Cette mise en œuvre échelonnée est nécessaire aux vues de :

- > du nombre de personnes composant l'équipe médiation de La Vapeur, soit 1,5 ETP ;
- > le temps nécessaire à la mise en place de partenariats réussis ;
- > la prise en compte de l'évaluation des actions pour adapter les projets aux besoins du territoire ;
- > les moyens financiers à augmenter ;

Actions avec et pour des structures professionnelles

Types de partenaires

Cet axe de travail s'organise en deux parties, selon le type de partenaires impliqués dans l'action :

1. L'éducation artistique et culturelle de la crèche à l'Université :

Il s'agit d'actions menées avec des structures relevant du champ de l'enseignement du 1er et 2nd degré, de l'enseignement supérieur ainsi que les structures d'accueil pour la petite enfance.

2. L'expérience culturelle au service du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire

Il s'agit d'actions menées avec des structures oeuvrant dans le champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire (MJC, centres sociaux, IME, foyers ruraux, maison de l'enfance, etc.).

Territoires d'action

Pour cet axe de travail, La Vapeur s'investit sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or.

En effet, la région Bourgogne-Franche-Comté compte une scène de musiques actuelles par département proposant des projets de médiation, d'éducation artistique et culturelle et des actions culturelles. Il est donc possible pour les structures mentionnées précédemment de se tourner vers la structure départementale la plus proche pour mener une action. Les contraintes géographiques et donc les temps de déplacements sont ainsi pris en compte et minimisés autant que possible.

Les collaborations avec les structures dijonnaises seront naturellement facilitées par la proximité géographique des établissements et des équipes ainsi que par l'engagement fort de la ville de Dijon en direction de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle (IETS, résidences artistiques, laboratoire de l'action culturelle, etc.).

Nous aurons également une démarche de travail spécifique avec les structures et acteurs agissant dans le quartier de La Vapeur. Une attention particulière sera donnée aux actions communes possibles selon les objectifs de chacun et les capacités d'action de La Vapeur.

Méthode de travail

Le développement de cet axe se fait en cohérence avec les spécificités du territoire et donc en fonction de ses besoins. Il est donc nécessaire d'avoir l'analyse des acteurs et des collectivités compétentes et de mener un dialogue régulier et constructif avec ces derniers.

La conception des projets est basée sur le partenariat avec la structure et les équipes engagées dans l'action et donc sur le dialogue, la confiance et l'inter-connaissance. Le partage d'objectifs et la définition collective du sens de l'action est indispensable à la collaboration.

L'implication d'artistes locaux est mise en place autant que possible (cf. paragraphe ci-dessus);

Les pratiques éducatives que nous défendons se basent sur :

- Apprendre en « expérimentant » ce qui implique que l'erreur fait partie de l'apprentissage et qu'il est nécessaire de « prendre son temps » ;
- Apprendre en faisant « ensemble », promouvoir l'esprit « collectif » ;
- Défendre l'épanouissement et non la performance ;

L'évaluation mutualisée des actions avec les partenaires est menée de manière systématique.

1. L'éducation artistique et culturelle de la crèche à l'Université

La Vapeur souhaite poursuivre son implication pour l'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les équipes pédagogiques. Il semble essentiel d'être aux côtés de ces derniers pour participer aux objectifs de démocratisation culturelle et d'égalité des chances, priorités du ministère de la Culture.

Volontairement, nous faisons apparaître notre engagement avec les structures de la petite enfance comme un élément constitutif de l'éducation artistique et culturelle, au même titre que les projets avec les écoles, collèges et lycées. Le fonctionnement est bien évidemment différent des relations et montages de projets avec l'Education Nationale. C'est une démarche spécifique et complémentaire, à valoriser dans le parcours éducatif des enfants.

De la même manière, nous faisons apparaître l'importance de mener des collaborations avec des structures d'enseignement supérieur mais ce champ d'actions n'est pas prioritaire pour l'équipe médiation. Les collaborations se feront à la demande des structures d'enseignement et selon les capacités d'encadrement de La Vapeur.

En complément des actions « sur-mesure » menées grâce aux appels à projets et autre financement spécifique, nous souhaitons proposer des dispositifs ou des actions dites « clef en main » qui permettent de nous faire identifier par nos partenaires et ainsi faciliter les collaborations.

OBJECTIFS 2020 - 2023

- Être reconnu par l'Education Nationale comme un partenaire éducatif (labellisation, service éducatif) ;
- Concevoir et proposer des outils pédagogiques ou actions « clefs en mains » gratuite pour les équipes pédagogiques de la maternelle au lycée, adaptés à chaque niveau grâce à des financements spécifiques ;
- Construire des projets sur mesure avec certaines classes, établissements en fonction d'appels à projets et des besoins éducatifs ;
- Proposer des programmes de prévention aux risques auditifs pour les classes élémentaires et le second degré grâce à des financements spécifiques ;
- Proposer une programmation de spectacles sur le temps scolaire pour les primaires et les collèges ;
- Permettre des soirées « concerts » pour les lycéens et leurs enseignants intégrés dans un projets en cours ;
- Proposer un dispositif pour les structures d'accueil de la petite enfance croisant programmation et pratique artistique ainsi que des temps de formations des équipes professionnelles autour de l'éveil musical et corporel grâce à des financements spécifiques ;
- Répondre aux demandes des structures d'enseignement supérieur pour des projets permettant aux étudiants de consolider leurs apprentissages à travers l'activité de La Vapeur. La collaboration se veut donc au service de l'enseignement donné et de l'actualité de La Vapeur ;
- Proposer des concerts « hors les murs » organisés par La Vapeur dans les structures et établissements selon les projets menés et l'actualité de la programmation de La Vapeur.
- Travailler de manière spécifique avec les écoles de quartier en fonction de leur besoins et selon les actions menées par La Vapeur ou d'autres acteurs à l'échelle du quartier Varennes / Toison d'Or / Joffre.

2. L'expérience culturelle collective au service du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire

Nous avons fait le choix de rassembler dans un même axe de travail, les acteurs du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire car nous souhaitons proposer un mode de collaboration et des méthodes de travail similaires à ces derniers.

Globalement, La Vapeur souhaite collaborer avec des acteurs, professionnels ou non, revendiquant l'expérience culturelle collective comme un outil d'une politique culturelle forte, accessible à tous. La collaboration doit donc se baser sur un dialogue permettant une connaissance des objectifs, des fonctionnements et des compétences de chaque structure.

C'est par la complémentarité des compétences entre structures culturelles et acteurs du champ social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire que La Vapeur défend son engagement social et éducatif.

Même si La Vapeur tend à pouvoir mener des projets sur mesure avec chaque partenaires, il semble nécessaire de définir des cadres d'actions, des outils, facilement identifiables afin de faciliter des premières collaborations. C'est tout l'enjeu des objectifs 2019-2022 présentés ci-dessous : créer des outils lisibles pouvant s'adapter facilement aux spécificités des partenaires.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, des partenariats avec les structures installées et agissant pour les habitants du quartier Varennes / Toison d'Or / Joffre seront développés de manière spécifique. Les enjeux de ces collaborations sont présentées dans la partie suivante « actions transversales au projet artistique et culturel ».

OBJECTIFS 2020 – 2023

L'information et l'accompagnement à la sortie « Vapeur »

- Faire connaître aux partenaires les propositions trimestrielles de La Vapeur ouvertes à tous (concerts, ateliers, rencontres diverses, etc.) à travers des outils de communication spécifiques ;
- Accompagner selon les besoins les venues de groupes de personnes à La Vapeur pour des événements ouverts à tous (séances d'écoute et/ou visites en amont,

tarifs spécifiques, accueil spécifique le jour même, etc.)

- Mettre à disposition certains espaces de travail ainsi que certaines compétences techniques de l'équipe de La Vapeur (prêt de studios de répétition, conseils techniques de sonorisation, etc).

Le partenariat et le montage de projets

- Créer et prêter des instruments pédagogiques pour faciliter la mise en place de projets de pratique musicale par les partenaires (ex. fabrication de « Kit Rock » pour les structures du champ du handicap) grâce à des financements spécifiques ;
- Proposer chaque saison une formation en direction des partenaires autour de la pratique artistique et de démarches pédagogiques liées aux musiques actuelles afin de leur permettre de mener certains types de projets en autonomie ou à partir d'outils prêtés par La Vapeur ;
- Construire des projets ponctuels de pratique artistique dans le cadre d'évènements spécifiques à la structure (ex. festival GÉNéRiQ, fête de la musique du quartier, etc.) ou de temps forts animant la ville (ex. festival Les Nuits d'Orient) ;
- Construire des cycles d'actions « clefs en main » pour des structures spécifiques en fonction d'appel à projets ;
- Poursuivre notre engagement au sein de la maison d'arrêt de Dijon et développer des actions en direction des mineurs et du milieu ouvert grâce au soutien d'appels à projets ;
- Organiser des concerts « hors les murs » dans les structures partenaires en lien avec un projet de pratique artistique et l'actualité de La Vapeur.
- Travailler de manière spécifique avec les structures installées dans le quartier Varennes / Toison d'Or / Joffre en fonction de leurs besoins et ceux des habitants.

L'expérience du bénévolat

- Ouvrir les missions de bénévolat (accueil du public, vestiaire, catering, etc.) menées toute l'année par une centaine de bénévoles à des personnes (adolescents et adultes) accompagnées par des structures socioéducatives ou sociales installées dans le quartier.

Actions avec et pour les habitants

La Vapeur souhaite poursuivre l'organisation de rendez-vous avec le public parallèlement à la venue d'un artiste en concert ou à travers la pratique artistique. Avec comme point commun de s'adresser à tous, sans connaissance spécifique pré-requise, ces rendez-vous sont organisés de manière trimestrielle en fonction de l'actualité de la structure, du quartier qui nous entoure ou de la vie culturelle dijonnaise.

Ces rendez-vous s'adressent à tous les habitants sans limite de territoire.

3. L'initiation à la pratique artistique à tous les âges

Il est important pour La Vapeur de définir un axe de travail spécifique autour de la pratique artistique (et pas seulement musicale) s'adressant à des personnes « amateurs », au sens de « non-professionnelle » ainsi qu'à des personnes « novices », c'est-à-dire qui ne maîtrisent pas cette pratique.

Non-valorisée dans le précédent projet de La Vapeur (2012-2018), nous souhaitons dorénavant montrer l'engagement de la structure pour des démarches de partage et d'apprentissage, de techniques et de pratiques, permettant aux gens de « faire ».

Ainsi trois types d'actions sont proposées :

- Des ateliers ponctuels pour initier les participants à une pratique ;
- Des projets plus longs pour que les participants puissent apprendre à « faire ensemble » ;
- Des projets dits « participatifs » dans lesquels les participants s'impliquent dès la conception des objectifs de l'action et participent également au bilan et à l'évaluation.

Principes des actions proposées

- Ne pas avoir besoin de connaissances spécifiques ;
- Utiliser des méthodes d'apprentissage ludiques et valorisant l'esprit collectif ;
- Défendre l'épanouissement et non la performance ;
- Faciliter le croisement des générations ;
- Permettre aux actions d'être accessibles à des personnes en situation de handicap moteur et selon le type d'actions pour d'autres types de handicap ;
- Organiser les rendez-vous dans un cadre convivial et bienveillant.

OBJECTIFS 2020 – 2023

- Proposer un ou deux projets longs pour « faire ensemble » chaque saison s'adressant aux adolescents et adultes intégrant les temps forts de La Vapeur (ex.festival GÉNÉRiQ) ou d'autres acteurs dijonnais grâce à des financements spécifiques ;
- Construire deux projets participatifs sur la période 2020 – 2023 grâce à des financements spécifiques ;
- Poursuivre les rendez-vous « Jouons ! » permettant de valoriser des pratiques artistiques autour d'un thème ;
- En lien avec la programmation (jeune public y compris) ou l'actualité de la structure, proposer des ateliers ponctuels d'initiation à une pratique ou technique spécifique, peu représentée à Dijon. Une attention particulière sera donner à la tranche d'âge 0-4ans (propositions peu présentés à Dijon).

4. Les musiques actuelles découverte et sensibilisation

À travers cet axe de travail, nous souhaitons proposer des rendez-vous ouverts à tous permettant aux participants de découvrir ou mieux comprendre la programmation musicale que nous proposons chaque trimestre.

Les enjeux sont à la fois de permettre à chacun de faire le choix de venir ou pas à nos évènements, de nourrir la curiosité des spectateurs venant à un concert mais également de présenter ou rappeler le rôle de la musique - et de la culture en général – dans notre société d'un point de vue historique, sociologique et politique.

À travers certains de ces rendez-vous, nous espérons pouvoir créer des conditions favorables à l'échange et au débat et ainsi valoriser la parole des participants.

OBJECTIFS 2020 – 2023

- Programmer des rendez-vous réguliers donnant des clefs de compréhension sur les activités de La Vapeur ;
- Organiser selon l'actualité des rencontres avec les artistes programmés ;
- Proposer des cycles de rendez-vous (conférences, projections, exposition, etc.) donnant des clefs de compréhension sur un aspect historique, sociologique ou politique des musiques actuelles ;
- Créer des temps de débats sur des thèmes transversaux à la vie en société (liberté

d'expression, les rapports homme/femme, la mixité, etc.) prenant comme point de départ la musique et son univers ;

L'action artistique

Définition et enjeux

Sous ce vocable, La Vapeur regroupe l'ensemble de ses interventions destinées aux musiciens en matière de création, d'accompagnement, de répétition, de formation, de pratique amateur et de ressource.

La Vapeur s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement artistique. A ce titre, la Vapeur est un véritable outil pour les artistes amateurs et professionnels. La structure dispose de nouveaux espaces à destination de la pratique musicale, de la création, de l'accueil en résidence et de la formation.

L'action artistique est le processus d'écoute et de soutien actif aux musiciens afin de leur permettre de progresser dans leur maîtrise artistique, d'ouvrir de nouvelles directions de travail, d'expérimenter leurs idées ou de consolider leur démarche de création.

La fonction « ressource »

Conseils et orientations personnalisés

Afin de maîtriser au mieux le fonctionnement du secteur musical, l'équipe de La Vapeur répond à toutes les questions et offre son aide à la structuration par des conseils sur les logiques économiques du secteur musical ou sur les orientations possibles pour développer son projet et parfaire son réseau.

Le travail en réseau

La Vapeur souhaite que cette thématique soit traitée à l'échelon régional pour pouvoir mettre en réseau les compétences et les actions déjà très nombreuses. Il sera ainsi possible de faire bénéficier aux artistes et aux porteurs de projet des conseils et formations les plus adaptés à leur parcours et à leurs attentes.

Les dispositifs d'accompagnements

Les dispositifs d'accompagnement de la Vapeur permettent aux musiciens Dijonnais et du département Côte-d'Or de développer leur projet dans leur ensemble, de penser le live, de questionner leur image et d'optimiser leur travail. Avec un diagnostic précis, un

ensemble de contenus est établi sur mesure pour amener chaque projet vers l'autonomie et le développement professionnel.

L'accès aux dispositifs se fait par candidatures annuelles, jugées par un jury composé de professionnels. Ces dispositifs d'accompagnement, sous forme graduelle et dans une logique d'aboutissement des projets vers un statut professionnel permettent aux musiciens concernés de bénéficier du temps nécessaire au bon développement de leur projet.

Dispositif « LO-FI »

Ce dispositif offre un premier palier aux groupes de niveau amateur souhaitant répéter régulièrement aux studios de La Vapeur et s'enrichir des conseils de l'équipe des studios. Nos régisseurs accompagnent chacun des groupes et musiciens dans leurs projets et apportent des conseils techniques et artistiques, tels que la gestion du niveau sonore en répétition, le placement des amplis et micros ou encore la prévention auditive. Ce dispositif donne l'accès aux studios de La Vapeur à un coût préférentiel dans des plages horaires privilégiées et si besoin, à l'enregistrement de 2 titres « démo » avec notre studio partenaire). Il comprend également des séances de répétitions encadrées.

Dispositif « STEREO »

Ce second concerne quant à lui les artistes dont le projet est en évolution sur la forme artistique et/ou la structuration. Il comprend des séances de résidence en condition scène, un suivi de la stratégie de développement, un soutien personnalisé dans la recherche de dates et un soutien matériel selon les besoins et les possibilités. L'accompagnement se fait en utilisant les ressources humaines et matérielles de La Vapeur (accès aux studios de La Vapeur à titre gratuit dans des plages horaires privilégiées et l'enregistrement de 4 titres avec notre studio partenaire selon le besoin du groupe). La participation aux ateliers/formations personnalisés est exigée.

Dispositif « HI-FI »

Ce 3eme dispositif s'adresse aux artistes plus expérimentés ayant une diffusion extra régionale, dont le projet est déjà bien structuré et artistiquement abouti. Il comprend des séances de résidence en condition scène, une prise en charge d'intervenants et de prestataires spécialisés (coach, attaché de presse...), un soutien dans la réalisation de supports promotionnels, un appui dans la démarche de booking auprès des réseaux nationaux et l'accès aux studios de La Vapeur à titre gratuit dans des plages horaires privilégiées. La participation aux ateliers/formations personnalisés est exigée.

Dispositif « ICEBERG »

Initié et conduit par les Eurockéennes de Belfort (FR) et La Fondation CMA (CH), 10 acteurs culturels franco-suisses développent un projet expérimental d'accompagnement de groupes émergents qui bénéficient de résidences (Immersion), de formations (Arrimages), de concerts (Grands bains) grâce à des moments de rencontres privilégiés avec des coordinateurs techniques, des intervenants artistiques, des communicants nouvelles technologies.

Opération Iceberg est un champ d'innovation où s'inventent de nouvelles approches liées à l'émergence artistique, où émergent de nouveaux modèles d'organisation et de gestion pour une économie artistique créative inclusive et durable. Plus d'infos sur <http://www.operation-iceberg.eu>

La conduite de ces dispositifs et plus généralement de l'accompagnement d'artistes locaux et régionaux se pense en lien et en complémentarité avec les autres acteurs de la filière musicale. Ces derniers, aussi appelés « développeurs d'artistes » sont un maillon essentiel de la chaîne de diffusion et de production musicale.

En partenariat avec les autres SMAC de Bourgogne-Franche-Comté et tous les acteurs réunis au sein de la féma (Fédération des musiques actuelles en Bourgogne-Franche-Comté), une logique collective d'accompagnement artistique se met en place.

Les ateliers / formations

Les ateliers théoriques

Parce que la réalisation de projets dans le secteur des musiques actuelles nécessite des savoirs et des savoir-faire dictés par l'évolution des pratiques, des technologies et de la réglementation du spectacle vivant, et parce que la formation est un enjeu important et représente un vrai levier à la professionnalisation des artistes, La Vapeur s'engage et propose chaque trimestre aux musiciens, artistes et groupes locaux, managers, responsables associatifs, etc, des formations, rencontres, ateliers menés par des professionnels.

Les ateliers techniques

À destination des amateurs comme des professionnels un programme d'ateliers techniques vient compléter les ateliers théoriques tout au long de la saison. Ces ateliers « pratiques » sont des temps de rencontre, des séances techniques animées par des professionnels, des thématiques telles que l'utilisation des amplis ou des pédales, l'enregistrement, la pratique instrumentale (guitare, basse, batterie) ou encore la cohésion rythmique et la

technique vocale.

Le laboratoire

La Vapeur présente une nouvelle forme d'atelier appelé visant à soutenir et aider les musiciens producteurs de musique à travers la mise en place d'ateliers collectifs, de rencontres, conférences et masterclass à La Vapeur. A cette occasion, les participants œuvrent sur des exercices de création en présence de professionnels abordant des problématiques essentielles pour les musiciens.

L'accès à la scène

La Vapeur favorise l'accès à la scène et offre aux groupes locaux et régionaux la possibilité de jouer à la Vapeur et/ou à la Péniche Cancale chaque trimestre.

Support Your Local Band

Les soirées « support your local band » sont des rendez-vous trimestriels mis en place pour offrir une expérience par un premier accès à la scène aux musiciens Dijonnais, Côte-d'Or et régionaux. L'ambition est également de faire découvrir la scène locale en proposant au public ces soirées gratuites qui se déroulent alternativement à la Péniche Cancale et à La Vapeur.

Les premières parties

Lors de l'accueil de tournées d'artistes nationaux et internationaux, La Vapeur s'attache chaque fois qu'elle le peut à chercher en priorité un artiste Dijonnais, Côte-d'Or ou résidant en Bourgogne-Franche-Comté pour assurer la première partie et ainsi bénéficier d'une exposition et d'une expérience de mise en situation professionnelle quand il s'agit d'artistes amateurs.

Les autres programmations

Les artistes issus du territoire régional ne sont pas limités aux premières parties et aux soirées découvertes. Ils intègrent également les programmations des événements qui jalonnent la saison de La Vapeur et notamment les nombreux festivals.

La création / Les résidences

Parce que le sens premier de notre action est de permettre aux artistes de se produire sur scène et diffuser leurs œuvres, nous assurons l'accueil d'artistes professionnels et amateurs en résidence dans nos espaces afin de leur offrir les meilleures conditions de

création.

Ces résidences peuvent s'inscrire dans différents formats :

- Accueil de productions extérieures sur des temps de création. Lorsqu'il s'agit d'artistes de forte notoriété, le producteur prend en charge les coûts et nous lui louons les espaces. Lorsqu'il s'agit de paris artistiques plus risqués que nous souhaitons défendre, nous pouvons apporter une contribution sous la forme de mise à disposition d'espaces ou de services voire même de participation financière, sur notre budget propre ou en établissant des demandes d'aides spécifiques auprès d'organismes professionnels compétents.
- Nous pouvons être à l'origine d'une création d'un ou de plusieurs artistes et supporter seul ou avec des partenaires les coûts de création.
- Dans le cadre de l'accompagnement de la scène locale et régionale, et d'un soutien à la professionnalisation pour quelques artistes, nous mettons en place de nombreuses résidences de travail au plateau. Cela fait à la fois partie de l'apprentissage de ces artistes mais aussi des besoins de création inhérents à tout spectacle.

Les studios

La Vapeur dispose de 7 studios destinés à la répétition et à la création ouverts à tous les musiciens amateurs ou professionnels.

5 studios sont dévolus à la location horaire pour la répétition et accessibles à tous par tranches de 2h30. Ils sont ouverts 6 jours sur 7 en soirée et les fins de semaine, aux horaires où la plupart des musiciens amateurs peuvent s'adonner à leur passion. Ils sont accessibles à un prix modeste.

Chacun de ces studios est équipé de ce qui est lourd et difficile à transporter (une batterie, des amplis, un système de son, des pieds de micro, etc) afin d'en faciliter l'usage et la rapidité d'installation pour les musiciens.

2 studios supplémentaires ont été créés dans le cadre de la rénovation et de l'extension de La Vapeur. Ceux-là ne sont accessibles que sur demande et réservés à des utilisations plus longues, une journée à une semaine, voire plus. Ils sont notamment destinés à la création ou à la répétition intensive avant une échéance importante, une tournée, une session d'enregistrement, une résidence sur plateau, etc.

Ils sont notamment beaucoup utilisés dans le cadre des dispositifs d'accompagnement ainsi que par les enseignants et étudiants de l'ESM Bourgogne-Franche-Comté.

Les actions transversales au projet artistique et culturel

L'animation du quartier Varennes / Toison d'Or / Joffre

La Vapeur poursuit son implication dans le quartier qui l'entoure en se positionnant comme un acteur de l'animation de ce territoire en partenariat avec des acteurs professionnels et des habitants. Nous souhaitons toujours oeuvrer à placer La Vapeur comme une structure culturelle de proximité pour le quartier et ses forces vives.

Depuis 2012, des projets variés ont permis d'expérimenter des manières de collaborer, de comprendre les envies des structures implantées, de préciser les capacités d'actions de l'équipe de La Vapeur et ainsi de définir la place d'une structure culturelle dans ce territoire.

Le bilan des sept années des actions menées par La Vapeur (cf. ci-dessous), l'analyse des chiffres démographiques et sociologiques du quartier (sources : INSEE, Cabinet COMPASS pour la Ville de Dijon) ainsi que les orientations du contrat de projet 2018-2022 de l'Espace socioculturel Baudelaire (structure d'animation de la vie sociale, installée dans le quartier depuis 2016), nous ont permis de définir les objectifs du projet 2020 – 2023 présentés ci-dessous.

Ressenti - Bilan des projets menés dans le quartier entre 2012 et 2019

- Quartier très vaste (plus de 629 hectares, un des plus vastes de Dijon avec le quartier de Fontaine d'Ouche), donc :
 - Un terrain d'actions trop vaste pour l'équipe de La Vapeur
 - Un sentiment de « proximité » qui n'existe pas pour La Vapeur avec les IRIS « Charmette », « Concorde » et « Charles de Gaulle » ;
 - Une identité « quartier » qui est difficilement définissable pour les habitants.
- Une zone d'activités commerciales très importante (IRIS « Toison d'Or ») dans le quartier qui n'implique pas les mêmes démarches, actions que dans les zones d'habitation ;
- Peu de lieux pour que les habitants se rassemblent, se rencontrent dans le quartier ;
- Des habitants qui répondent présents pour des projets (ex. Fête de la musique, Actions dans le cadre des Nuits d'Orients, etc.) ;

- Des habitants qui ont envie de faire des choses collectivement, d'être sollicités (ex. le projet de Jardins partagés « Le Jardin des Locos ») ;
- Pas d'autres structures culturelles dans le quartier ;
- L'importance et la nécessité des collaborations avec les structures de quartier : MJC Maladière et Centre Social Balzac avant 2016 (devenues une seule structure : Maison-Maladière en 2018), Espace socioculturel Baudelaire (depuis 2016) ;
- Des acteurs professionnels du champ éducatif, social, socio-éducatif, médico-social et de l'éducation populaire (crèche, foyer, Epadh, etc.) en attente de collaborations avec La Vapeur.
- La nécessité de mettre en place plus d'actions pour être en discussion avec les habitants directement.

Un quartier vaste mais trois territoires d'actions distincts

Face à la diversité du quartier et à son étendue, nous prévoyons d'organiser notre démarche dans le quartier selon trois territoires : le « Grand Quartier », le « Quartier Voisin », le « Quartier Toison d'Or ».

Le Grand Quartier

correspond au quartier défini par les commissions de la Ville de Dijon, c'est-à-dire le quartier Varennes / Toison d'Or / Joffre.

Le Quartier Voisin

correspond à la zone située autour de La Vapeur s'étendant sur 1,25 kms (soit 15 minutes à pied) et limitée par la voie de chemin de fer. Il s'agit donc d'un territoire très proche de La Vapeur, pour lesquels les habitants sont nos « voisins ».

En termes « statistiques », cette zone correspond aux IRIS Clos de Pouilly et Stalingrad auxquelles il faut ajouter partie partie de l'IRIS Balzac et une petite partie de l'IRIS Toison d'Or.

Le Quartier Toison d'Or

correspond à l'IRIS Toison d'Or

C'est dans le *Quartier Voisin* que La Vapeur souhaite s'impliquer de manière significative avec l'enjeu de l'arrivée de nouveaux habitants dans les immeubles neufs « Via Romana ».

OBJECTIFS 2020 – 2023

Pour le Grand Quartier

- Travailler un plan de communication spécifique au quartier permettant de valoriser la diversité des projets menés par La Vapeur ;
- Communiquer auprès des habitants sur la possibilité d'être « bénévoles » à La Vapeur ;
- Organiser un temps fort musicale dans la saison pour animer le quartier impliquant d'autres acteurs du quartier (ex. Fête de la musique au parc du Château de Pouilly) ;
- Faire vivre l'espace « bar » de La Vapeur en dehors des soirées de concerts et investir aux beaux jours le parvis de La Vapeur (ex. Vapero) ;
- Prêter des espaces de La Vapeur aux acteurs professionnels ou amateurs pour des temps de réunions ou des activités ne nécessitant pas des besoins techniques important.
- Participer aux évènements organisés par d'autres acteurs du quartier selon l'actualité et la disponibilité de La Vapeur (ex. Festi'Quartier).
- Être partenaire de l'Espace socioculturel Baudelaire pour mener certaines de ces actions en lien avec les objectifs défendus par La Vapeur ;
- Faire une proposition de petite restauration le midi dans le hall de La Vapeur impliquant un projet pédagogique ou d'insertion ;

Pour le Quartier Voisin

- Travailler un plan de communication de « proximité » permettant d'être en lien avec les commerçants, structures et habitants, impliquant une mission d'insertion avec un acteur social du quartier ;
- Être en lien avec les habitants à travers des actions de médiation hors les murs ;
- Mener une enquête auprès des habitants sur leurs attentes, envies en direction de La Vapeur ;
- Organiser un ou deux évènements par saison avec un groupe d'habitants faisant vivre le lieu sous une autre forme que les activités habituelles de La Vapeur (vente de produits, débats, plantation, troc, etc.) ;
- Développer des actions spécifiques aux besoins des structures éducatives, socio-éducatives, sociales, médico-sociales ou de l'éducation populaire installées dans le quartier (cf. paragraphe 1 et 2) grâce à des financements spécifiques ;

Pour l'IRIS Toison d'Or

- Travailler un plan de communication adaptée pour les entreprises installées ;
- Valoriser la possibilité de location d'espace à La Vapeur ;
- Développer une démarche de partenariat et mécénat de proximité ;

L'accessibilité du projet artistique et culturel

Rappel – Définition de l'accessibilité

« L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres. »

Sources : Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées, septembre 2006.

Principes d'actions

Depuis 2012, La Vapeur s'inscrit dans une démarche volontariste d'ouvrir aux personnes en situation de handicap son projet artistique et culturel. Cela signifie de permettre à tous d'accéder facilement aux propositions publiques de la programmation (concerts, ateliers, rencontres, etc.). Il s'agit pour La Vapeur d'aller un peu plus loin que les obligations liées au cadre législatif en éliminant les freins à l'accueil des personnes en situation de handicap. Les éléments présentés ci-dessous sont complémentaires des actions qui peuvent être menées avec des acteurs du champ médico-social et qui sont abordées dans la partie 2 du projet de médiation culturelle.

Voici les principes qui régissent les actions que nous menons :

Le partenariat comme base de nos actions

La Vapeur n'est pas une structure « spécialiste » de l'accessibilité. Notre réflexion s'est nourrie de la rencontre de partenaires dont le champ d'action est l'accessibilité ou de personnes ressources sur ce thème. Ces rencontres nous ont permis de nous faire une « culture » de l'accessibilité et des différents handicaps. Ainsi chaque action est menée en partenariat avec des acteurs du champ de l'accessibilité.

« Les » handicaps et non « le » handicap

Nos différentes collaborations nous ont permis de formuler des réponses adaptées selon des familles de handicap et ne pas traiter le handicap de manière uniforme. Ainsi, chaque action est pensée spécifiquement pour répondre à une problématique précise liée à un type de handicap.

Les outils de communication, le B.A.BA de l'accessibilité

La création d'outils de communication permettant à chacun de s'emparer de manière autonome de nos propositions est au cœur de nos préoccupations. Nous sommes attentifs à remettre en question nos méthodes et nos outils afin de les adapter aux personnes et aux partenaires.

Faire « collectif »

C'est en avançant collectivement entre structures culturelles d'un territoire que l'accessibilité peut porter ses fruits. La Vapeur poursuit son engagement aux côtés d'autres structures culturelles ou d'éducation populaire dijonnaises pour réfléchir et agir collectivement. Cette démarche pourra s'étendre à la région.

OBJECTIFS 2020 – 2023

- Nourrir et développer de nouveaux partenariats avec des acteurs du champ du handicap afin de :
 - améliorer les propositions et outils de communication de La Vapeur ;
 - transmettre les informations sur les actions de la structure ;
 - construire des projets éducatifs ou socio-éducatifs (en lien avec la partie 2).
- Demander conseils à des personnes « ressources » porteuses de handicap pour améliorer leur accueil dans la structure selon les activités proposées.
- Former l'équipe de salariées de La Vapeur et les bénévoles à l'accueil de personnes en situation de handicap.
- Maintenir de la gratuité pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap.

Pour les personnes sourdes ou mal entendant

- Organisation d'une ou deux événements pensés pour les personnes sourdes ou mal entendant (vidéo de présentation en LSF, accueil en LSF, prêt de mobilier sensitif, etc.) avec une ouverture vers les propositions familiales grâce à des

financements spécifiques ;

- Propositions d'ateliers de pratiques artistiques mixtes en lien avec les événements bilingues proposés dans la programmation grâce à des financements spécifiques ;
- Organisation des visites bilingues, organisées en lien avec un événement spécifique de La Vapeur ou d'un partenaires de la structure grâce à des financements spécifiques;
- Mise à jour des outils de présentation de La Vapeur (disponible sur le site internet de La Vapeur) ;
- Prêt de mobiliers sensitifs fabriqués ou achetés par La Vapeur à des partenaires culturels ou d'autres champs d'actions ;
- Mise en place d'un fonctionnement autonome pour l'utilisation de la boucle magnétique installée à La Vapeur.

Pour les personnes mal ou non voyantes

- Organisation de rendez-vous tactiles à La Vapeur afin de faire découvrir le lieu et sa programmation grâce à des financements spécifiques ;
- Animation d'un groupe de bénévoles-guides formés pour l'accompagnement lors des événements de La Vapeur de personnes mal et non voyantes ;
- Proposition d'ateliers de pratiques artistiques pensés pour les personnes mal et voyantes et des personnes valides intégrées à la programmation d'ateliers de la structure grâce à des financements spécifiques ;
- Mise à jour des outils de présentation de La Vapeur et de sa programmation (disponible sur le site internet de La Vapeur) ;
- Analyse de l'accessibilité du site internet de La Vapeur grâce à des financements spécifiques.

Pour les personnes en situation de handicap moteur

- Poursuite de la mise en place des bonnes conditions d'accueil à La Vapeur ;
- Valorisation de l'accessibilité du lieu et des activités de La Vapeur via nos outils de communication ;

Pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique

- Création d'outils de présentation de La Vapeur et de son actualité « adaptés » grâce à des financements spécifiques ;
- Lancement d'une réflexion sur comment bien accueillir les personnes en situation de handicap mental ou psychique en autonomie (ou dans un cadre familial ou amical).

La sensibilisation et la prévention des risques auditifs et des risques en milieu festif

La Vapeur s'engage pour promouvoir la santé auditive et plus globalement la sensibilisation aux risques en milieu festif. Différents types d'actions sont proposés en fonction des groupes de personnes à qui nous nous adressons et des partenariats possibles au niveau national et local.

OBJECTIFS 2020 – 2023

Prévention des risques auditifs

- Former les équipes impliquées dans l'accueil des artistes et du public (salariés et bénévoles) ;
- S'assurer des bonnes conditions de travail et informer les personnels présents lors de nos évènements ;
- Assurer le rôle de « relais départemental » pour la campagne nationale de prévention menée par AGI-SON ;
- Proposer des temps de sensibilisation au public lors de stands ou autres rendez-vous (session de moulage de bouchons d'oreilles par ex.) ;
- Participer à l'accueil du spectacle pédagogique « Peace and Lobe » pour les élèves du second degré et développer une démarche similaire pour les classes du premier degré.

Prévention des risques en milieu festif

- Former les équipes impliquées dans l'accueil du public (salariés et bénévoles) ;
- Proposer des stands de prévention en lien avec des partenaires spécialisés dans ce domaine ;
- Mettre à disposition du public certains dispositifs de prévention (alcootest par ex.).

Les moyens

Les équipes

Rappel des effectifs et des limites

Évolution de l'équipe permanente

2011 : 11 permanents et une activité essentiellement orientée vers la diffusion et les studios de répétition.

2016 (avant les travaux) : 13 permanents (1 deuxième poste de régisseur studio et 1 poste de médiateur ont été créés) qui se répartissent sur les 3 axes d'activités répertoriés, la diffusion, la médiation culturelle et l'action artistique (qui englobe les studios de répétition).

2018 : réouverture de La Vapeur à effectif constant.

Les besoins constatés après une année d'ouverture

La taille du bâtiment, la quantité d'activités et de sollicitations génèrent une multiplication des tâches qui se répartissent sur l'ensemble de l'équipe.

Il faut donc créer des postes supplémentaires en appui des fonctions existantes pour soulager les personnels et leur permettre de se consacrer en priorité à leurs missions principales.

Besoins identifiés :

- Technicien lumière et polyvalent : poste créé et pourvu en septembre 2019 ;
- Chargé de billetterie, d'accueil et de relation au public : à créer en 2020 ;
- Responsable bar : à créer en 2020.

Comparaison avec le secteur

Un rapide comparatif avec des équipements de même nature confirme que La Vapeur se situe en sous effectif par rapport à la moyenne nationale.

Les lieux répertoriés possèdent des équipes permanentes composées de 15 à 21 ETP voire plus.

Les autres intervenants

Au delà de l'équipe permanente, La Vapeur emploie ou fait intervenir de nombreux autres personnes :

- des artistes et techniciens pour l'activité de diffusion sous le régime de

l'intermittence du spectacle ;

- de nombreux intervenants professionnels dans les activités de médiation et d'action artistique ;
- des salariés ponctuels au niveau des bars et de la billetterie ;
- des prestataires notamment sur des activités de restauration, de sécurité, de nettoyage, de recherche de mécénat ;
- de nombreux fournisseurs locaux notamment en technique et en approvisionnement alimentaire ;
- des bénévoles qui participents à la vie du projet et de la structure (cf. p17)

La formation & le management

La croissance de l'effectif salarié et des activités liés à l'arrivée du nouvel équipement nécessite une réorganisation interne entamée en 2019 et qui a vocation à se poursuivre en 2020.

Pour aller vers un management plus responsabilisant et délégatif, il est nécessaire de faire évoluer le cadre d'emploi de certains salariés et de mettre l'accent sur la formation pour une montée en compétences à différents postes. Un effort budgétaire est prévu en ce sens.

L'équipement

La Vapeur dans sa configuration actuelle a ouvert ses portes le 7 février 2018.

Sa conception et sa réalisation sont l'oeuvre de l'architecte Marie-José Barthélémy et de son agence, l'Office Parisien d'Architecture.

Dans le cadre de l'opération de rénovation et d'extension qu'elle a menée, son projet a parfaitement répondu aux enjeux fonctionels du programme autant qu'à la commande d'ouverture du bâtiment sur le quartier et l'espace public. En outre, elle a su souligner et magnifier l'histoire industrielle puis culturelle du site.

Aujourd'hui, l'équipement s'étend sur 3000 m² de planchers et offre :

- 2 salles de concert dont les jauges sont respectivement de 1200 et 230 places.
- 5 studios de répétition accessibles à tous en réservation horaire.
- 2 studios de répétition / création accessibles sur demande pour des utilisations longues (1 à plusieurs jours).
- 1 atelier dédié aux activités de médiation culturelle, de rencontres et de formation.
- 1 hall d'accueil du public pensé comme une continuité du parvis extérieur.
- 2 espaces complémentaires d'accueil du public (foyer et mezzanine) qui apportent confort et modularité.

- Des espaces privatifs (bureaux, loges, catering, zone technique, etc.)
- 1 parvis extérieur qui fait la jonction avec la rue et offre une possibilité d'accueil d'événements extérieurs.
- Plusieurs espace de stationnement (public, équipe, studios de répétition)

Les équipements techniques et scéniques sont performants et conformes aux attentes des équipes artistiques.

La communication

Dans la perspective de l'ouverture de la nouvelle Vapeur et pendant la durée des travaux, la stratégie et les outils de communication ont été repensés.

L'identité visuelle a été renouvelée pour gagner en lisibilité et en modernité et de renouveler l'image de La Vapeur au moment de l'ouverture du nouvel équipement. C'est l'agence Trafik qui a remporté le concours.

Dans le même temps, un nouveau site internet plus performant et plus accessible a été pensé et créé par l'agence Catapulpe.

Il a été défini de faire appel à un artiste différent chaque saison qui a pour mission de créer un univers graphique original qui exprime des thèmes chers à La Vapeur.

Les supports papiers ont été repensés, en complémentarité avec les outils et contenus numériques, pour refléter l'ensemble du projet et des activités de La Vapeur tout en limitant le recours à l'impression papier.

La politique tarifaire

Les objectifs de la politique tarifaire sont multiples :

- Rendre le plus accessible possible l'ensemble des propositions de La Vapeur ;
- Prendre en compte les personnes ayant de faibles revenus ;
- Favoriser ce qui participent régulièrement aux activités de la structure ;
- Encourager la curiosité ;

Sur chaque concert différents tarifs sont appliqués :

- Tarif carte culture à 5,5€ à destination des étudiants étant en possession d'une carte étudiant et d'une carte culture ;
- Tarif carte Vapeur : 3€ de moins que le tarif prévente pour tout possesseur d'une carte Vapeur valable un an au prix de 15€ en tarif normal et de 5€ pour les

personnes bénéficiant de réductions ;

- Tarif prévente : pour les personnes qui réservent leur place en avance ;
- Tarifs sur place : le soir du concert le billet est majoré de 3€ par rapport au tarif prévente sauf pour les personnes qui bénéficient de réductions.

Dans le cas où des projets de médiation sont conduits avec des structures partenaires ou des personnes disposant de faibles ressources, des tarifs médiation (7€) et solidaires (3€) peuvent être proposés voire de la gratuité.

Les spectacles jeune public et famille sont en général à un tarif de 5€.

Les ateliers proposés en médiation et en action artistique sont accessibles dans une gamme de tarifs compris entre 0 et 15€.

La gratuité est proposée sur certains concerts et événements. Cela s'applique le plus souvent :

- aux soirées réservées aux artistes locaux et régionaux amateurs ;
- à des artistes émergents présentés dans des formes atypiques (lieux et/ou horaires inhabituels, concerts secrets, etc.) ;
- à des événements fédérateurs et festifs à La Vapeur ou dans le quartier.

La participation aux réseaux et à la structuration de la filière

Conclusions

Annexes

Perspectives budgétaires

Voir document joint

Évaluation

Voir document joint

Organigramme

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

6 représentants de la Ville de Dijon : Mme Martin (Présidente), Mme Blaya (Vice-Présidente), Mme Akpinar-Istiquam, M. El Hassouni, Mme Hilly, Mme Voisin-Vairelles

1 représentant du Département de la Côte d'Or : Mme Darfeuille

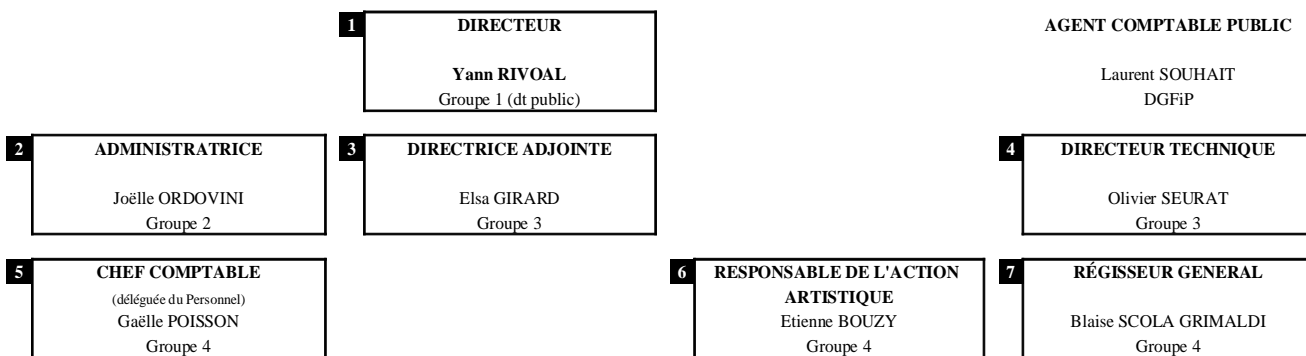
2 personnes qualifiées dans le domaine des musiques actuelles ou des établissements publics locaux : M. Gien et M. Ménard

+ à titre consultatif : Mme Matheron (Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne)

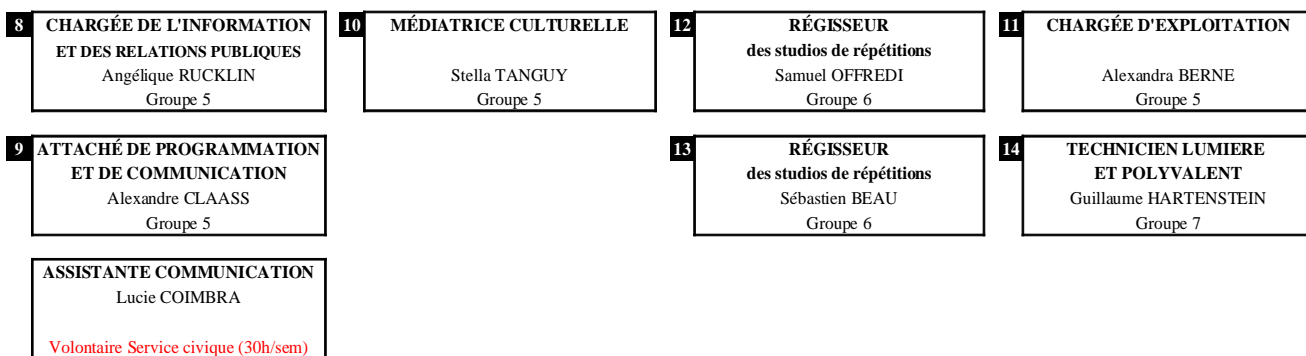
PERSONNEL PERMANENT

2019

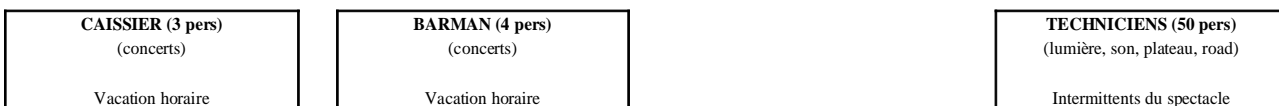
Cadres



Techniciens / Agents de Maîtrise



PERSONNEL TEMPORAIRE



Les partenaires

Institutionnels

Culturels, éducatif, sociaux, etc

Privés

BP 2020 > BP 2023

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Diffusion				
Programmation saison	620 000,00	620 000,00	620 000,00	620 000,00
Evénements	165 000,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
Accueil concerts organisateur ext. (frais)	22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
Logistique & Technique	7 000,00	8 000,00	9 000,00	10 000,00
Solution billetterie	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL DEPENSES DIFFUSION	820 000,00	821 000,00	822 000,00	823 000,00

Action Artistique				
Résidence	15 000,00	17 000,00	19 000,00	20 000,00
Accompagnement	10 000,00	12 000,00	14 000,00	16 000,00
Studios de répétitions	2 500,00	2 500,00	3 000,00	3 000,00
Formation / Ressources	4 500,00	4 500,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES ACTION ARTISTIQUE	32 000,00	36 000,00	41 000,00	44 000,00

Médiation Culturelle				
Projets d'Éducation Artistique & Culturelle				
Projets Socio-éducatifs				
Pratique à tous les âges				
Découvertes des musiques				
Projets transversaux (prévention, accessibilité, quartier)				
TOTAL DEPENSES MEDIATION CULTURELLE	37 500,00	41 000,00	44 000,00	47 000,00

Bar				
Achats et fonctionnement	85 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
TOTAL DEPENSES BAR	85 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00

Communication				
Outils, impressions, achats	52 500,00	55 000,00	58 000,00	60 000,00
TOTAL DEPENSES COMMUNICATION	52 500,00	55 000,00	58 000,00	60 000,00

Mécénat				
Mécénat (chargé projet + frais)	13 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Contreparties (dépenses pour actions)	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Locations Entreprises	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL DEPENSES MÉCÉNAT	17 000,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00

CUMUL CHARGES VARIABLES	1 044 000,00	1 055 000,00	1 067 000,00	1 076 000,00
--------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Frais de personnel Permanents				
Missions & Réceptions	15 000,00	15 000,00	16 000,00	16 000,00
Salaires & Traitements	675 000,00	681 000,00	685 000,00	685 000,00
TOTAL SALAIRES ET DEPLACEMENT	690 000,00	696 000,00	701 000,00	701 000,00

frais de structure				
Vérification & Maintenance	48 000,00	50 000,00	52 000,00	52 000,00
Frais de Fonctionnement	130 000,00	132 000,00	134 000,00	136 000,00
TOTAL FRAIS DE STRUCTURE	178 000,00	182 000,00	186 000,00	188 000,00

CUMUL CHARGES FIXES	868 000,00	878 000,00	887 000,00	889 000,00
----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

mouvements d'ordre				
---------------------------	--	--	--	--

TOTAL FONCTIONNEMENT	1 912 000,00	1 933 000,00	1 954 000,00	1 965 000,00
-----------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Diffusion				
Billetterie saison	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Evénements	106 000,00	106 000,00	106 000,00	106 000,00
Accueil concerts organisateurs ext. (location salle)	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
Solution billetterie	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL RECETTES DIFFUSION	648 000,00	648 000,00	648 000,00	648 000,00

Action Artistique				
Résidence	3 000,00	4 000,00	5 000,00	6 000,00
Accompagnement				
Studios de répétitions	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Formation / Ressources				
TOTAL RECETTES ACTION ARTISTIQUE	13 000,00	14 000,00	15 000,00	16 000,00

Médiation Culturelle				
Projets d'Éducation Artistique & Culturelle		0,00		
Projets Socio-éducatifs	6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
Pratique à tous les âges	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Découvertes des musiques				
Projets transversaux (prévention, accessibilité, quartier)				
TOTAL RECETTES MEDIATION CULTURELLE	7 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00

Bar				
Ventes de bar	161 500,00	161 500,00	161 500,00	161 500,00
TOTAL RECETTES BAR	161 500,00	161 500,00	161 500,00	161 500,00

Communication				
Recettes événements	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL RECETTES COMMUNICATIONS	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00

Mécénat				
Recettes Mécénat & Partenariat privé	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Locations Entreprises	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL RECETTES MÉCÉNAT	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00

CUMUL RECETTES VARIABLES	893 000,00	894 000,00	895 000,00	896 000,00
Solde	-151 000,00	-161 000,00	-172 000,00	-180 000,00

Aides à l'emploi				
TOTAL SALAIRES ET DEPLACEMENT	,00	,00	,00	,00

Subvention Ville de DIJON (base 2019)	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Sollicitation complémentaire Ville	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Subvention Conseil Régional (base 2019)	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Sollicitation complémentaire Région	20 000,00	30 000,00	40 000,00	50 000,00
Subvention DRAC (base 2019)	106 855,00	106 855,00	106 855,00	106 855,00
Sollicitation complémentaire DRAC	23 145,00	33 145,00	43 145,00	43 145,00
Subvention Conseil Départemental	0,00			
Sacem	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Subvention CNV (Com 7)	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Autres Subventions				
TOTAL SUBVENTION	1 019 000,00	1 039 000,00	1 059 000,00	1 069 000,00

CUMUL RECETTES FIXES	1 019 000,00	1 039 000,00	1 059 000,00	1 069 000,00
solde	151 000,00	161 000,00	172 000,00	180 000,00

mouvements d'ordre	0,00			
---------------------------	-------------	--	--	--

TOTAL FONCTIONNEMENT	1 912 000,00	1 933 000,00	1 954 000,00	1 965 000,00
solde	,00	,00	,00	,00

BP 2020 > BP 2023

IMMOBILISATIONS

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
dépenses d'investissement / dettes				
Emprunts				
Autres Immobilisations				
Constructions en cours				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00		0,00

mouvements d'ordre				
---------------------------	--	--	--	--

TOTAL INVESTISSEMENT	,00	,00		,00
-----------------------------	------------	------------	--	------------

TOTAL BUDGET EPIC	1 912 000,00	1 933 000,00	1 954 000,00	1 965 000,00
--------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
recettes d'investissement / dettes				
Subvention d'investissement DRAC				
Subvention d'investissement REGION				
Subvention d'investissement VILLE DE DIJON				
Subvention d'investissement GRAND DIJON				
Emprunt CDC				
Solde d'exécution de la section d'investissement				
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				0,00

mouvements d'ordre				
---------------------------	--	--	--	--

TOTAL INVESTISSEMENT	,00	,00		,00
solde	,00	,00		,00

TOTAL BUDGET EPIC	1 912 000,00	1 933 000,00	1 954 000,00	1 965 000,00
solde	,00	,00	,00	,00

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S
L A B E L S C È N E D E M U S I Q U E S A C T U E L L E S**

ANNÉES 2020 – 2021 – 2022 - 2023

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

VU le décret n° 2017-1893 du 30 décembre 2017 portant répartition des crédits ouverts et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ainsi que l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musique Actuelles -SMAC »

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté ministériel du 2 mai 2018 nommant Madame Anne MATHERON, dans l'emploi de directrice régionale des affaires culturelles de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1^{er} juin 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°18-80 BAG du 1^{er} juin 2018 portant délégation de signature à Madame Anne MATHERON, Directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté et la subdélégation de la Directrice régionale aux agents placés sous son autorité ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU la délibération du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté réuni en commission permanente le 22 novembre 2019 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dijon en date du 16 décembre 2019 ;

Entre

D'une part,

L'État, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bernard Schmeltz, Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de Côte d'Or, désigné sous le terme « **l'État** »,

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par sa présidente, Madame Marie-Guite Dufay, désignée sous le terme « **la Région** »,

La Ville de Dijon, représentée par son maire Monsieur François Rebsamen, désignée sous le terme « **la Ville** »,

Et

d'autre part,

L'établissement public Local La Vapeur, régie d'une collectivité locale à caractère industriel ou commercial, dont le siège social est situé, 42 Avenue de Stalingrad, 21000 Dijon, représentée par son Directeur Yann RIVOAL, dûment mandaté,

N° SIRET : 487 299 010 00014

et ci-après désigné « **le bénéficiaire** »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « *scène de musiques actuelles* »

Considérant le *projet artistique et culturel* initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I.

Considérant la volonté de l'État concernant l'inscription des valeurs, objectifs et actions du bénéficiaire dans l'esprit de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, ainsi que dans celle de Fribourg concernant les Droits Culturels ;

Considérant la détermination du bénéficiaire de s'inscrire dans une politique d'intérêt général en appui à la création, la diffusion et l'accompagnement de projets artistiques ; de favoriser l'émergence et l'innovation ; de tenir sa place dans le développement local et l'attractivité du territoire ; de permettre l'accessibilité au plus grand nombre ; de participer pleinement à la structuration du secteur des musiques actuelles et/ou amplifiées en région ; de favoriser le lien social.

Considérant la volonté du bénéficiaire de s'inscrire pleinement dans l'éthique de l'éducation artistique et culturelle pour tous, et notamment pour les enfants et les jeunes ;

Considérant la mise en œuvre d'un programme spécifique dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle, dans un esprit de démocratisation artistique ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, ceux relevant de la politique de la ville comme ceux du monde rural, dans le cadre d'une clause de solidarité territoriale ;

Considérant que le *projet artistique et culturel* ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique ;

Considérant la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté de placer les structures de diffusion labellisées au cœur de son action en faveur des musiques actuelles et considérant que ces acteurs contribuent au développement et au maillage culturel des territoires, à l'élargissement des publics par l'accueil de spectacles de qualité, au soutien à la production artistique régionale et au développement d'actions de sensibilisation auprès des publics spécifiques,

Considérant que la Ville de Dijon, engagée dans une politique volontariste visant à favoriser le soutien à la création et à l'innovation artistique, l'accès à la culture pour tous ainsi que la transmission et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire, souhaite promouvoir la diffusion et l'accompagnement à la pratique des musiques actuelles auprès d'un large public.

Considérant que la Ville est dotée de nombreuses infrastructures dans le secteur du spectacle vivant, labellisées par l'État, qui forment une offre cohérente : La Vapeur - SMAC ; L'Opéra de Dijon - Théâtre lyrique d'intérêt national ; le Théâtre Dijon Bourgogne - Centre Dramatique National ; la Minoterie - scène conventionnée d'intérêt national art, enfance, jeunesse ; le Dancing - Centre de Développement Chorégraphique National ; le Conservatoire à Rayonnement Régional ; l'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté.

Considérant que cette politique s'inscrit dans un cadre plus général, celui d'une approche de développement culturel durable du territoire visant à offrir un projet culturel qui contribue à renforcer le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles des publics les plus éloignés ; à prendre en compte et à valoriser, sans hiérarchisation, de la diversité des cultures présentes sur le territoire dijonnais ; à construire une politique d'action culturelle en lien avec les relais éducatifs et sociaux et les initiatives citoyennes ; et à valoriser le patrimoine en lien avec la création contemporaine.

Considérant que la Ville mène une politique visant à offrir l'égalité devant le service public de la culture, à ce titre, La Vapeur développe une politique tarifaire adaptée et mène un travail de médiation et d'action culturelle auprès des publics les plus éloignés.

Considérant que la Ville entend favoriser la diffusion et l'accompagnement à la pratique des musiques actuelles, La Vapeur développe un projet singulier participant au renouvellement, à la diversité et à l'évolution des formes des musiques actuelles.

Inscrivant pleinement son projet en phase avec la politique culturelle de la Ville, La Vapeur amplifie ses partenariats artistiques avec les acteurs culturels, notamment à l'échelle de la métropole dijonnaise, en participant aux actions soutenues ou suscitées par la Ville et en développant une coopération active avec les acteurs culturels locaux et les structures de quartiers.

Enfin, au titre du rayonnement du territoire, La Vapeur s'inscrit au sein du réseau des ambassadeurs « Just Dijon » qui assure une mission de promotion des atouts de Dijon Métropole au national et à l'international. Ce réseau tisse des liens auprès des porteurs de projets et contribue au projet de développement économique du territoire dijonnais.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « *scène de musiques actuelles* » et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité qui en précise les orientations et projets.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le bâtiment, propriété de la Ville de Dijon a été rénové en 2017. Sa mise à disposition auprès du bénéficiaire fera l'objet d'une convention d'occupation précaire avec la Ville.

[Mise en œuvre du projet artistique et culturel 2020-2023 de l'EPL La Vapeur]

MENTION SPÉCIFIQUE CONCERNANT LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE D'AMATEURS

Dans le cas où un groupe d'amateurs participerait à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec lui et à procéder à une télédéclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET ET DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le coût total du projet et les coûts annuels éligibles prenant en compte les coûts totaux retenus estimés du programme d'actions, ainsi que tous les produits qui y sont affectés, figurent en annexe III dans les budgets prévisionnels annuels présentés par le bénéficiaire.

Sous réserve des votes des budgets par les assemblées délibérantes concernées, la contribution de chaque partenaire public fait l'objet d'une convention financière annuelle pour chaque année de la durée de la convention d'objectifs, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et des procédures de programmation et d'engagement propres à chaque partenaire public.

ARTICLE 5 – JUSTIFICATIFS

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges, le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à ses articles 1^{er} et 2nd. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 visé. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre les partenaires publics et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- les comptes annuels et, en cas d'obligation législative ou réglementaire, le rapport du commissaire aux comptes et, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- le rapport d'activité ;
- un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;
- un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalent temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- les montants des cinq rémunérations les plus élevées versées par le bénéficiaire dans l'année civile antérieure
- tout autre document listé en annexe ou mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de chaque partenaire public ainsi que le nom du label dont il est titulaire sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

Le bénéficiaire déclare ne pas recevoir d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide.

Chaque partenaire public informe le bénéficiaire de ses décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier, au moins une fois par an, dans le cadre du Comité de suivi en présence de la direction artistique du bénéficiaire et des représentants des partenaires publics signataires.

Le Comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

De préférence un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la présente convention, le bénéficiaire présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces deux documents sont remis au Préfet de région (direction régionale des affaires culturelles), au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires. Le Préfet de région émet un avis et le transmet au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure, les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs décident de demander ou non à la directrice ou au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et

précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE PAR LES PARTENAIRES PUBLICS

Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel.

ARTICLE 10 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et au contrôle mentionné à l'article 9.

ARTICLE 11 – AVENANT

Si une modification intervient dans l'administration ou les statuts du bénéficiaire durant l'exécution de la présente convention, le bénéficiaire s'engage sans délai auprès des partenaires publics à leur communiquer la copie de tout acte administratif pris à l'occasion de ces modifications.

ARTICLE 12 - ANNEXES

Les annexes I (projet artistique et culturel), II (indicateurs quantitatifs et qualitatifs), et III (budgets prévisionnels annuels présentés par le bénéficiaire pour la durée de la convention d'objectifs), font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Dijon, le

Pour le bénéficiaire,
Le Directeur de l'établissement public local
La Vapeur

Pour l'État, ministère de la Culture,
le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
par délégation
La Directrice régionale des affaires culturelles

Yann RIVOAL

Anne MATHERON

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté
La Présidente

Pour la Ville de Dijon
Le Maire

Marie-Guite DUFAY

François REBSAMEN